

# LE DEVOIR

Vol. XCI - N° 98

LE MERCREDI 3 MAI 2000

87c + TAXES = 1\$

CULTURE

LES FRANCOFOLIES DE LA REVOYURE  
PAGE B 9

LES SPORTS

COULTHARD ÉCHAPPE MIRACULEUSEMENT À LA MORT  
PAGE B 8

LE MONDE

LA TENSION MONTE AUX PHILIPPINES  
PAGE B 5



## Têtes à têtes



CHACUN porte un nom rigolo: canotier, gibus, panama, bavolet, capeline, charlotte. Mais si on en porte un, il faut subir le châtimeur prévu... Il peut aussi servir à donner des coups marquant l'admiration. On peut même baver de ses ronds. Le chapeau était donc à l'honneur hier, rue Saint-Denis à Montréal, sur une terrasse égayée par un printemps radieux. Mais pas celui qui fait tourner le chapeau. Plutôt le chapeau bas, le chapeau tiré pour souligner le cinquantième anniversaire d'un copain qui les aime et dont ses amis se sont ainsi coiffés pour lui dire qu'ils le lui rendent bien.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Le mouton vert de l'Amérique

Imaginez un centre-ville où l'économie a le vent dans les voiles. Le nombre de travailleurs y serait en augmentation constante, la superficie administrative connaîtrait une expansion fulgurante et les commerces seraient plus nombreux que jamais. Imaginez du coup que l'étalement urbain n'existe pas, que le piéton est maître et roi, que des autoroutes sont démolies pour être remplacées par des parcs et que les transports en commun sont gratuits. Portland, c'est ça... et beaucoup plus.

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Pour qui a assidûment suivi les dépôts successifs des plans de transport et du livre blanc sur la réorganisation municipale, force est de constater que le cas de Portland a été utilisé à toutes les sauces. Et pour cause.

Les problèmes soulevés dans ces deux dossiers par le gouvernement au cours des dernières années ne semblent être, au plus, qu'un vague souvenir pour les citoyens de cette région

administrative de l'État américain de l'Oregon.

De passage à Montréal pour une conférence qu'il donnera aujourd'hui dans le cadre du forum «Vers des collectivités viables» qui se tiendra au Centre Mont-Royal, le maire régional du Metro Portland, Mike Burton, ne s'est pas fait prier pour partager avec *Le Devoir* les secrets du succès portlandais.

Et succès il y a. Comme le souligne M. Burton, «l'Oregon est actuellement l'État américain

VOIR PAGE A 8: PORTLAND



Mike Burton, maire régional de Portland, en Oregon.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Bouchard mise tout sur le vote de confiance

Un compromis se dessine sur la question linguistique

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

En marge du congrès que le PQ tiendra en fin de semaine à Montréal, Lucien Bouchard investit sans compter pour mériter la confiance du parti. Samedi matin, il prendra le petit déjeuner avec les délégués.

Déterminé à réaliser un meilleur score qu'en 1996, le premier ministre a pris toutes les précautions nécessaires pour gagner l'appui de la grande majorité des représentants de la base militante. Pendant ce temps, un compromis se dessine sur la question linguistique.

Rien n'est laissé au hasard, tout est planifié avec la précision de l'horloge. Les douze derniers mois, il les a consacrés à faire la tournée des régions du Québec, pour y rencontrer le plus grand nombre possible de délégués. Partout il a senti que le méfiance de 1996 s'était résorbée. Les deux aspirants à la première vice-présidence, Marie Malavoy et Bruno Viens, ont fait le même tour de piste et en sont revenus avec la même impression. Ils en ont fait part à leur chef et l'ont rassuré.

Le doute persistant, M. Bouchard a voulu vérifier une dernière fois la dureté du ciment, s'assurer que les délégués, en route vers Montréal, ne se sont pas laissés pervertir par des esprits tordus. Vendredi soir, il prononcera le discours d'ouverture du congrès, dont l'on dit qu'il promet d'avoir une influence déterminante sur l'humeur des congressistes. Il s'efforcera de faire en sorte que sa profession de foi souverainiste soit plus convaincante que jamais. Il endossera sans réserve les conclusions des experts linguistes qui depuis des mois proclament que le français est en perdition, notamment sur l'île de Montréal. Et il s'engagera à intervenir d'urgence aussitôt que les états généraux auront remis leur rapport, ce qui n'est pas

VOIR PAGE A 8: BOUCHARD

## Fiscalité des entreprises

### L'Ontario prend d'assaut l'avantage concurrentiel du Québec

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans son dernier budget dévoilé hier, le gouvernement Harris a pris d'assaut l'avantage concurrentiel du Québec en matière de fiscalité des entreprises, annonçant qu'il réduira de moitié l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour devenir la province où le taux d'imposition des entreprises est le plus bas au Canada.

Le ministre des Finances de l'Ontario, Frank Eves, a annoncé que le taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises, qui s'élevait à 15,5 % depuis 1985, est abaissé à 14,5 % dès maintenant et sera graduellement réduit à 8 % d'ici 2005-06. Il sera alors moins élevé qu'au Québec, où l'impôt des sociétés, pour l'heure, est nettement plus concurrentiel qu'en Ontario.

VOIR PAGE A 8: ONTARIO

## Lancement de la zone Éducation SRC-Le Devoir

LE DEVOIR

Témoin de son temps, miroir dans lequel la société se mire, générateur d'information, un média est aussi une source importante de formation, une fonction qui est appelée à prendre de l'importance, particulièrement dans un monde de l'éducation qui se conjugue de plus en plus sur le mode des nouvelles technologies.

C'est devant cette toile de fond que le service Nouveaux médias de la Société Radio-Canada lançait, hier, à Montréal, un site qui aura pour mission «d'offrir à la collectivité francophone canadienne un ensemble de ressources à caractère éducatif favorisant tant l'éducation par les médias que l'éducation aux médias». Réalisée en collaboration avec une vingtaine de partenaires, dont *Le Devoir*, la zone Éducation de Radio-Canada s'est donné une mission

VOIR PAGE A 8: ÉDUCATION

## Les maux de la santé

### Des listes d'attente! Où ça?

En Belgique, une loi interdit qu'un patient passe plus de 24 heures à l'urgence

CHRISTIAN RIOUX  
ENVOYÉ DU DEVOIR À BRUXELLES

Une dizaine de personnes sont assises autour d'une machine distributrice de boissons gazeuses. Parmi elles, une femme dans la trentaine se ronge les sangs pendant qu'un couple rigole. Deux clochards cuvent tranquillement leur vin dans un coin. Ils viennent se réfugier ici les après-midis pluvieux, quand l'accueil pour sans-abri d'en face ferme ses portes.

Si ce n'était des murs glauques et de la tension bien perceptible, on se croirait dans la salle d'attente de n'importe quelle grande clinique médicale d'un quartier populaire. Il s'agit pourtant de celle du plus grand service d'urgence de Belgique, l'un des plus importants d'Europe.

Bien sûr, en janvier, en pleine épidémie de grippe, il y avait trois fois plus de monde. Ce qui ne fait encore qu'une trentaine de personnes! Vous l'aurez compris, les urgences belges n'ont rien, mais vraiment rien à voir avec les salles archibondées, les couloirs encombrés et les scènes d'horreur qui défilent à la manchette au Québec.

Ici, pas une seule civière dans les couloirs, pas un patient dans le chemin poussant péniblement son fauteuil roulant ou son soluté. Les locaux sont petits mais efficaces. L'admission des enfants est séparée de celle des adultes. Les médecins ont même un scanner à radio-isotopes, luxe exceptionnel dans une urgence.

Pendant plus d'une heure, le meilleur urgentologue de la Belgique, Pierre Molse, tentera de me convaincre que son service ne suffit pas à la demande, qu'il est à l'étroit et manque de tout. Il ne réussira qu'à me faire réaliser que l'état catastrophique des urgences québécoises n'est pas une malédiction tombée du ciel.

Il passe ici 65 000 malades par année (178 par jour), 20 000 de plus qu'à l'urgence de l'hôpital Notre-Dame de Montréal et 30 000 de plus qu'à celle de l'Hôtel-Dieu. Actuellement, quatre personnes attendent un médecin et une dizaine sont en traitement. Une dame attend depuis trois heures à cause d'un engorgement en chirurgie. Chose certaine, ces patients ne seront plus là demain car une loi belge interdit qu'un malade demeure à l'urgence plus de 24 heures. «Dans des situations vraiment critiques, il est arrivé que certains restent 36 heures», me confie M. Molse. Passer la nuit dans un couloir? Cela ne s'est jamais vu de mémoire d'urgentologue!

En janvier, en pleine situation de crise, il fallait huit heures pour trouver un lit, comparativement à plusieurs jours au Québec. Comment expliquer une telle disproportion? La seule région de Bruxelles compte une dizaine de services d'urgence. «Dans ce pays, il y a des hôpitaux catholiques, laïques, francophones et flamands», explique M. Molse sur le ton de l'ironie.

Des listes d'attente? «Cela n'existe pas en Belgique», dit le D<sup>r</sup> Edgar Coche, directeur de l'hôpital Saint-Luc, une institution universitaire catholique de 1200 lits. «Il y a bien sûr des délais administratifs normaux. Mais de véritables listes d'attente qui s'étalent sur plusieurs mois, non! Quant aux civières dans les couloirs, je ne permets pas ça!», dit-il, irrité qu'on lui pose la question.

Pas de délais non plus pour les traitements de chimiothérapie ou les interventions cardiaques, dit Christian Léonard, directeur de la recherche de l'Alliance mutuelle chrétienne, une mutuelle d'assurance privée. «À l'exception des greffes, évidemment!» Une de ses amies qui avait un fibrome à l'utérus a récemment été opérée dans la journée. Son gynécologue lui a dit de se présenter dans l'après-midi à l'hôpital de jour.

Contrairement au Québec, la Belgique a des lits d'hôpital.

VOIR PAGE A 5: URGENCES

## Autres informations en page A 5

### MÉTÉO

Montréal	Ensoleillé avec passages nuageux.	Max: 18 Min: 8
Québec	Ensoleillé.	Max: 14 Min: 4

Détails, page B 4

### INDEX

Annonces.....	B 4	Monde.....	B 5
Avis publics.....	B 7	Mots croisés.....	B 4
Bourse.....	B 2	Politique.....	A 4
Culture.....	B 10	Santé.....	A 5
Économie.....	B 3	Sports.....	B 8
Editorial.....	A 6	Télévision.....	B 9

www.ledavoir.com



## • LES ACTUALITÉS •

# L'école de la mésentente

Les parents de NDG ont obtenu le bâtiment recherché mais ils se déchirent maintenant sur sa vocation

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

La division règne toujours et change de terrain autour de la surpopulation dans les écoles de Notre-Dame-de-Grâce: après avoir reçu l'assurance d'une nouvelle école, les parents ne s'entendent plus sur l'usage qu'ils veulent en faire. Alors que le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Grâce (NDG) recommandera ce soir à la Commission scolaire de Montréal de transformer Somerled en école de cycle, une majorité de parents souhaite plutôt en faire une école de quartier.

Après avoir revendiqué haut et fort le droit à un bâtiment supplémentaire pour soulager leurs écoles surpeuplées, les parents du quartier Notre-Dame-de-Grâce sont désormais totalement divisés quant à l'usage qu'ils en feront. La mésentente s'orchestre autour de deux propositions distinctes concernant l'usage de l'école Somerled, jusqu'à il n'y a pas si longtemps propriété de la Commission scolaire English-Montréal.

La première option ferait de Somerled une école de cycle, où les élèves issus des écoles NDG et Sainte-Catherine-de-Sienne fréquenteraient l'établissement en 5e et 6e années. L'autre option en ferait plutôt une école de quartier où iraient les élèves liés à cette école par découpage du territoire.

Selon nos informations, une crainte liée à la localité géographique de Somerled — quartier plus multiethnique et à statut socioéconomique plus faible — se profilerait derrière l'attitude des parents.

Dans une lettre qu'il entend présenter ce soir au conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un parent s'insurge contre la «*décision antidémocratique*» qu'a adoptée le conseil d'établissement de NDG, lequel opte pour l'école de cycle et en fera la recommandation officielle au conseil ce soir.

«*La décision du conseil d'établissement a été prise au mépris des règles les plus élémentaires de démocratie*», écrit Pierre Cossette, un parent qui opérerait pour l'école de quartier plutôt que pour l'école de cycle.

Par voie de sondage, les parents ont pourtant affirmé à deux reprises qu'ils optaient pour l'école de quartier. La première fois, ils étaient plus de 60 %; la seconde, un peu plus de 50 %. «*Les parents sont divisés, c'est clair, et c'est une situation que nous ne trouvons pas facile*», explique Mario Chevrete, le parent qui préside le conseil d'établissement de l'école NDG. Mais une «*forte majorité*» de membres de son conseil a voté pour l'école de cycle, malgré l'opinion contraire des parents rattachés à l'école.

«*Nous savons que nous ne pourrions pas rallier tout le monde autour d'une seule position*», poursuit M. Chevrete, qui préfère ne pas commenter la rumeur selon laquelle la division des parents serait liée à la localité de Somerled. «*Mais il est clair que la majorité des parents qui sont pour l'école de quartier ne vivent pas dans le découpage de l'école Somerled*».

À l'école Sainte-Catherine-de-Sienne, le conseil d'établissement a lui aussi opté pour l'école de cycle, mais dans la division totale, explique le président du conseil, Jean-Pierre Sheppard. «*Peu importe le vote, il est clair qu'il n'y a pas consensus, ni au sein du CE ni au sein de la population*». Le CE a toutefois recommandé l'option école de cycle, mais avec une «*grande réserve*». Il est plus que probable qu'un commissaire propose ce soir qu'on fasse de l'école Somerled une école de cycle, ce qui sera soumis au vote des membres du conseil.

STCUM

# Le Conseil des services essentiels nommé un enquêteur

SILVIA GALIPEAU  
LE DEVOIR

Le Conseil des services essentiels a annoncé hier qu'il userait de l'un de ses pouvoirs spéciaux dans le conflit opposant la STCUM à ses employés d'entretien. Il a nommé un enquêteur pour analyser comment son ordonnance était appliquée par les deux parties. L'utilisation de ce pouvoir du Conseil des services essentiels pour examiner l'application d'une de ses ordonnances est une grande première.

«*C'est la première fois que le Conseil [des services essentiels] utilise ce pouvoir-là*», a tenu à préciser Céline Jacob, agente d'information au Conseil des services essentiels.

Le Conseil a émis le 13 février dernier une ordonnance aux deux parties, sommant les employés de reprendre la cadence normale de leur travail et exigeant des employés et de l'employeur qu'ils mettent en place un plan d'entretien accéléré pour rétablir au plus vite le service. Enfin, l'ordonnance imposait aux deux parties un processus d'arbitrage accéléré pour leur permettre de trouver une issue à leur conflit sur le régime de retraite. Ce sont ces mesures précises que l'enquêteur devra examiner. Il doit rencontrer les deux parties dans les jours qui viennent et devrait remettre son rapport lundi, a affirmé Céline Jacob.

Les négociations sur l'avenir du régime de retraite ont

été rompues le 17 avril dernier, les deux parties étant incapables de s'entendre. Quant au rétablissement de la cadence normale de travail, la STCUM a dénoncé un ralentissement depuis les deux dernières semaines, ainsi qu'une reprise des moyens de pression. Hier encore, 150 autobus manquaient à l'appel en matinée. Près de 25 émettrices de correspondances ont aussi été vandalisées.

À bout de ressource, la STCUM a donc décidé lundi de déposer une série de plaintes pénales auprès du Tribunal du travail contre le Syndicat des employés d'entretien, ses représentants ou ses membres pour avoir incité ou participé au ralentissement du travail. D'abord chiffrées à 50, les plaintes étaient au nombre de 100 hier, et pour cette raison ne seront finalement achevées qu'aujourd'hui. La STCUM a aussi annoncé lundi son intention de préparer une requête en outrage au tribunal, laquelle sera déposée en Cour supérieure dans les prochains jours.

De leur côté, les employés d'entretien continuent de nier tout acte délinquant de vandalisme et tout ralentissement de travail. La faute serait même, selon eux, celle de l'employeur. «*La STCUM récolte les fruits de son laxisme*», a dénoncé Gaétan Châteauneuf, président du Syndicat des employés d'entretien. Quant aux bris des émettrices de correspondance, il y voit «*de drôles de coïncidences. Il n'y avait rien hier ou avant-hier. Il y a des gens qui ont intérêt à discréditer les employés d'entretien*».



**Si vous ou un membre de votre famille avez reçu du sang ou des produits sanguins au Canada entre le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et le 1<sup>er</sup> juillet 1990 inclusivement, vous vous devez de lire cet avis.**

# avis

**de règlement des recours collectifs (1<sup>er</sup> janvier 1986 – 1<sup>er</sup> juillet 1990) des victimes de l'hépatite C**

**Cet avis peut avoir une incidence sur vos droits. Veuillez le lire attentivement.**

Les tribunaux du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont approuvé le règlement des recours collectifs visant :

a) certaines personnes qui sont ou qui ont été infectées par le virus de l'hépatite C («*VHC*») pour la première fois à la suite d'une transfusion de sang reçue au Canada entre le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et le 1<sup>er</sup> juillet 1990 inclusivement ; certaines personnes atteintes de thalassémie majeure qui sont ou qui ont été infectées par le VHC et qui ont reçu une transfusion de sang au Canada entre le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et le 1<sup>er</sup> juillet 1990 inclusivement ; les époux, les conjoints et les enfants infectés indirectement par le VHC ; et certains autres membres de la famille («*recours collectif des transfusés*») ; et

b) certaines personnes souffrant de troubles congénitaux de la coagulation qui sont ou qui ont été infectées par le VHC et qui ont reçu ou se sont administré du sang ou des produits sanguins au Canada entre le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et le 1<sup>er</sup> juillet 1990 inclusivement ; les époux, les conjoints et les enfants infectés indirectement par le VHC ; et certains autres membres de la famille («*recours collectif des hémophiles*»).

Seules les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont une loi sur les recours collectifs. Les personnes visées résidant à l'extérieur du Québec et de la Colombie-Britannique sont généralement incluses dans l'un des recours intentés en Ontario. Toutefois, les personnes visées qui ont reçu ou qui se sont administré du sang ou des produits sanguins au Québec font partie de l'un des recours intentés au Québec.

### MODALITÉS DU RÈGLEMENT

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (les «*gouvernements*») ont conclu un règlement, approuvé par les tribunaux, visant le règlement complet et définitif de toutes les réclamations des personnes visées aux recours collectifs et de certaines autres personnes. Les gouvernements n'admettent aucune faute ni aucune responsabilité de leur part. Le règlement constitue un compromis quant aux réclamations contestées. Les indemnités de règlement seront attribuées en fonction de la gravité de la maladie et de la perte d'une personne visée conformément aux régimes d'indemnisation prévus à la Convention de règlement.

### EXCLUSION

Toute personne visée qui désire s'exclure du règlement afin de poursuivre individuellement sa propre réclamation doit le faire en transmettant un avis écrit au Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990 au plus tard le 31 janvier 2001, déclarant qu'elle s'exclut du règlement. Dans le cas où une personne infectée par le VHC s'exclurait du règlement, les membres de sa famille et les personnes à sa charge seront alors réputés s'être exclus du règlement, à moins que l'époux, le conjoint ou l'enfant n'ait une réclamation distincte à titre de personne infectée par le VHC, auquel cas il ou elle doit prendre une décision indépendante quant à son exclusion ou non du règlement. Sauf au Québec, personne ne peut exclure un mineur ou une personne frappée d'incapacité mentale sans la permission du tribunal, après avis au Curateur public ou à l'Avocat des enfants, ou les deux, selon le cas.

Toutes les personnes visées qui ne s'excluent pas seront liées par les modalités du règlement. Afin d'être admissibles à l'indemnisation en vertu du règlement, les personnes visées qui ne s'excluent pas de leur recours collectif devront consentir au rejet de toute action qu'elles ont instituée à l'encontre des gouvernements, de l'Agence canadienne du sang, du Comité canadien du sang et de tout hôpital ou de tout fournisseur de soins de santé au Canada.

### FORMULAIRES D'INDEMNISATION

Les tribunaux ont désigné Expertises Crawford Inc. et Garden City Group Inc. à titre d'administrateur pour administrer les régimes d'indemnisation créés en vertu de la Convention de règlement.

Il est possible d'obtenir le dossier des formulaires de demande d'indemnisation auprès de l'administrateur. Le dossier des formulaires de demande d'indemnisation a été conçu pour permettre aux personnes visées de remplir leur demande d'indemnisation sans l'aide d'un avocat. Pour obtenir de l'aide pour remplir les formulaires, les personnes visées devraient communiquer avec le Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990 en composant le 1 877 434-0944, par courriel à l'adresse [info@hepc8690.com](mailto:info@hepc8690.com), en consultant le site Web [www.hepc8690.com](http://www.hepc8690.com) ou en écrivant au :

Centre des réclamations relatives  
à l'hépatite C 1986-1990  
B.P. 2370, succursale D  
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Une fois remplis, les formulaires et les documents exigés en vertu des formulaires doivent être transmis à l'administrateur.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les questions concernant le contenu de cet avis ne doivent pas être adressées aux tribunaux puisque leur structure administrative n'est pas en mesure de répondre à ce type de demandes. Les versions intégrales des jugements du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, qui contiennent la Convention de règlement, peuvent être obtenues auprès du Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990. L'aperçu général que contient le présent avis est assujéti aux dispositions de la Convention de règlement, telles qu'approuvées.

CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR L'HONORABLE JUGE MORNEAU DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, L'HONORABLE JUGE WINKLER DE LA COUR SUPÉRIEURE DE L'ONTARIO ET L'HONORABLE JUGE K. SMITH DE LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Manif de Westmount

**Les anarchistes devront rester tranquilles**

SILVIA GALIPEAU  
LE DEVOIR

Dix personnes comparaissent hier soir à la Cour municipale de Westmount, accusées de méfaits, d'atoulements illégaux et d'avoir troublé la paix. Plus de cent autres comparutions pour les mêmes accusations auront lieu ultérieurement.

Un total de cent quarante-six accusations ont été portées contre de jeunes anarchistes venus manifester, lundi soir, dans le chic quartier de Westmount en cette journée internationale des travailleurs, en marge de la marche — pacifique celle-là — des travailleurs.

Tous les accusés ayant comparu hier ont plaidé non coupable. Ils ont tous été remis en liberté sous certaines conditions. Entre autres, ils ne peuvent pas participer à une manifestation sur une propriété privée, ne peuvent pas non plus participer à une manifestation non paisible.

Dix comparutions, mais quelque 40 voitures de police pour garder les lieux. Un policier interrogé a expliqué que les autorités s'attendaient à une manifestation importante de la part des jeunes. Mais manifestation il n'y a pas eu. Tout au plus une vingtaine de jeunes attendaient-ils à la sortie de la cour.

Dans le lot des personnes arrêtées lundi se trouvaient également trois journalistes. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a immédiatement protesté contre ces arrestations.

«*À la veille de la Journée mondiale de la liberté de presse, il est odieux qu'au Québec des journalistes dûment identifiés soient victimes de la répression policière dans l'accomplissement de leur travail*», a déclaré hier Hélène Pichette, présidente de la FPJQ, par voie de communiqué.

De fait, les trois journalistes arrêtés, Yves Schaeffer, de l'hebdomadaire *Ici*, et les deux photographes de presse Valérie Remise et Andrew Drowskyl, couvraient la manifestation. Ils ont tenté à plusieurs reprises de montrer leurs cartes de presse aux policiers du SPCUM. Peine perdue. Ils ont tout de même été envoyés au poste de police de Westmount, comme les 143 autres manifestants.

La FPJQ demande donc au directeur du SPCUM d'instituer immédiatement une enquête sur les événements du 12 mai, et surtout sur les causes entourant l'arrestation de journalistes qui accomplissent leur travail. Elle demande en outre que les accusations soient levées et que de telles arrestations ne se reproduisent plus. Finalement, la FPJQ exige que la police s'excuse auprès des journalistes. Il n'a pas été possible d'avoir de commentaires de la part du SPCUM sur cette question hier.

Pour ce qui est des autres manifestants arrêtés, il s'agirait pour la plupart de jeunes anarchistes venus exprimer leur grogne contre le capitalisme et la mondialisation, a affirmé André Durocher, porte-parole du SPCUM. La police aurait d'abord tenté de les rencontrer afin d'établir avec eux leur itinéraire, pour que leur marche se déroule en toute sécurité. Ceux-ci s'y refusant, scandant des slogans et traçant quelques graffitis (de deux à quatre, selon les avocats) à l'aide de bombes aérosol sur certaines résidences privées, la police a alors procédé à une série d'arrestations.

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

Réorganisation municipale

### Charest a maille à partir avec le maire de la principale ville de son comté

Les mauvaises nouvelles se multiplient pour le chef libéral

Autre tuile pour le chef de l'opposition Jean Charest. Au moment même où un sondage accablant à son endroit était révélé, M. Charest essayait une rebuffade du maire de Sherbrooke, la plus importante ville de sa circonscription.

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

À la suite du dévoilement de la position du Parti libéral dans le dossier de la réorganisation municipale, le maire de Sherbrooke, Jean Perrault, a fait parvenir une lettre à M. Charest où il se dit surpris et mécontent des propos tenus.

Dans une lettre datée du 27 avril, dont *Le Devoir* a obtenu copie, le maire de Sherbrooke écrit à M. Charest: «Vous comprendrez que je m'explique mal que vous ne vous soyez pas encore tout à fait approprié les problématiques des six grandes villes centres du Québec, parmi lesquelles figure Sherbrooke.»

Le principal point de litige entre les deux hommes concerne la question des fusions. M. Perrault tient mordicus à ce que «le gouvernement du Québec donne les outils nécessaires aux villes centres pour qu'elles deviennent des agglomérations fortes capables de faire face à la concurrence interrégionale et mondiale», une situation

qui ne peut passer, insinue-t-il en filigrane, que par certaines fusions forcées.

Cette réplique fait suite à une lettre signée par Jean Charest et publiée dans le quotidien *La Tribune* du 18 avril dernier. «D'entrée de jeu, et contrairement au Parti québécois, écrit le chef du PLQ, je tiens à vous préciser que nous, au Parti libéral du Québec, ne croyons pas aux fusions forcées et c'est pourquoi nous y sommes opposés.»

Dans sa lettre, le maire de Sherbrooke indique d'emblée: «J'ai été surpris de votre position à ce sujet qui ne reflète en rien à mon point de vue la position des villes centres, une position que je défends comme maire de Sherbrooke depuis plus de cinq ans.»

«Je me permets de vous rappeler, poursuit-il, que de nombreuses études ont déjà clairement démontré la spécificité des grandes villes centres, l'iniquité fiscale persistante dont leurs citoyens sont victimes au détriment de ceux de la banlieue, de même que l'aberration économique et sociale de l'étalement urbain incontrôlé. Le livre blanc qu'a déposé le ministre Harrel reflète très bien cette réalité.»

Prenant parti pour le ministre, il affirme que, lors du dévoilement du livre blanc le 25 avril, lui et ses collègues des six villes centres, des 25 villes d'agglomération et des 63

villes de centralité ont approuvé la démarche du gouvernement à l'unanimité. «Depuis longtemps déjà des gestes concrets auraient dû être posés.»

M. Perrault prend également le temps de «rappeler» à M. Charest «qu'un peu partout dans le monde, y compris au Canada, les enjeux du développement et la rationalisation font en sorte que les gouvernements donnent un coup d'accélérateur à la consolidation de leurs communautés urbaines.»

Lors de sa dernière session de travail, le maire précise que le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke a discuté des orientations quant aux structures municipales pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Sherbrooke. À cette occasion, M. Perrault a soumis à la municipalité régionale de comté (MRC) de la région la proposition du conseil de reconfigurer l'entité de la RMR en trois nouvelles organisations politiques.

Cet échange épistolaire entre les deux hommes politiques est survenu au moment même où un sondage révélait que seulement 35 % des électeurs de Sherbrooke auraient donné leur vote au PLQ si des élections avaient été tenues ces derniers jours. En outre, 40 % des répondants de Sherbrooke se sont dits incapables de nommer le député qui les représente à l'Assemblée nationale.

Précisons également que M. Charest a commandé son propre sondage, de la maison Crop cette fois, où il est indiqué que les libéraux seraient sortis grands gagnants d'une élection si celle-ci avait eu lieu ces derniers jours.



Jean Charest



Josée Blanchette

### À la zim boum boum

Les troubadours n'en font qu'à leur tête, mais celui-ci se paie la nôtre. La philosophie de trottoir est un métier difficile. Et la poésie n'a jamais nourri personne. Jetez une pièce mais gardez la rime. Cet homme n'est pas un parcomètre, il répond et il a une solution. On a mis quelqu'un au monde, on devrait peut-être l'écouter?

«La réussite est le résultat de trouvailles refusées. Autrement, on devient son propre amateur. Je ne me vends rien!» — Picasso

La poésie est noire comme la gorge d'un tuyau d'échappement, anarchiste comme du Ferré, rageuse comme du Renaud. «C'est pas la TPS, c'est la tendresse. Champagne pour le Tiers-Monde. Allez, tout le monde ensemble, c'est facile, on souffre!» Il a une de ces façons de grincer des dents qui nous fait ralentir le pas. On finit par se demander si c'est nous ou si c'est lui qui l'a dit le premier.

Les passants passent mais le trouble-fête reste. Chaque jour depuis dix ans, peu importe si le thermomètre est patraque, on retrouve le chanteur de rue pratiquement toujours au même endroit, rue Saint-Denis, ou près de chez La Baie, rue Sainte-Catherine. Marc Jauvin ponctue ses déclamations de quelques respirations d'accordéon, reprend de l'oxygène entre deux puffs de monoxyde de carbone, ni franchement musicien ni vraiment chanteur mais totalement prophète du bitume et du goudron, provocateur, baveux mais pas méchant pour deux sous. Pour 2 \$, je dis pas.

Il avoue être resté très timide et préfère que les spectateurs ne s'arrêtent pas, sauf pour verser une contribution symbolique ou sympathique. «Envoie, achète des beaux produits. Sont toutes garantis. On te l'avait promis. Merci de magasiner à Montréal! Profitez de nos facilités. Allez, consens au grand consentement. Que tout soit pour l'argent. La terre, les océans, et même la grand-maman. Allez madame, allez, consentez, OK?»

Marc Jauvin a l'air un peu barjo avec ses lunettes en plastique 2000 achetées au Château, sa casquette rouille style gavroche, son pyjama enfilé par-dessus ses pantalons. Si les gens l'écoutaient vraiment, ils lui donneraient 5 \$ pour qu'il arrête de chanter. Marc se définit comme un prophète, un personnage philosophique. Un peu comme Dali, il gagne sa croûte à grands coups de paranoïa critique. «La seule différence entre moi et un fou, c'est que je ne suis pas fou», avait décrété le peintre.

Et c'est précisément la marque de commerce de Marc: il n'est pas encore fou, même s'il délire parfois. Assis sur son tabouret de bois, il est devenu un spécialiste de la sagesse de la rue et des sparages urbains, ceux qui commencent dès la fin de semaine de Pâques pour s'éterniser jusqu'à l'Halloween. Souvent, pour bernier les passants, même les flics du poste de quartier, il chante en parlant bébé. Les gens se méfient moins et il peut leur assener leurs quatre vérités.

«Je suis prophète de moi, m'explique-t-il. Sois prophète de toi. Comme ça, il y aura de la variété. On est ben obéissants, c'est ça le problème. Et l'obéissance, ça reste beaucoup plus dangereux que la désobéissance. Tu doutes de toi, alors tu fais comme les autres. Si t'es toi, juste toi, on ne peut pas te manipuler aussi facilement. Tu es un roc et on peut pas te brasser n'importe comment. Moi, j'ai fait une dépression y a 25 ans. J'ai cru ce qu'on m'a dit au lieu de croire ce que je sentais...»

Je ne sais plus qui disait qu'un mécontent est un pauvre qui réfléchit. Le chanteur de rue réfléchit à voix haute. Ses vers parlent d'argent, ridiculisent l'économie et la consommation. Il n'est pas monté à Seattle contre l'OMC, il n'était pas à Washington pour le FMI, mais il se «fait» Montréal tous les jours. «J'ai pas le choix, ajoute-t-il. L'argent a toute remplacé. Quand vous avez compris, hostie (pour la rime), je passerai à autre chose.» Et il se remet à martyriser son gros soufflet à pitons en chantant: «Y a qu'une seule chose qui vaut la peine d'être aimée, c'est l'argent... Aimez l'argent passionnément. Aimez-vous les uns les autres comme des occasions d'affaires.»

Marc Jauvin fait le trottoir et y gagne sa vie sans l'aide de la sécurité du revenu depuis quatre ans. Il se considère comme un artiste non subventionné. «Les subventions? Je sais pas pourquoi les artistes sont fiers d'en recevoir. C'est du BS géant. L'argent est une farce, un Monopoly. L'université aussi, c'est le BS. Et en plus, on t'y enseigne la trouille économique: si t'as pas de diplôme, tu peux pas changer le monde! Moi, je sais rien qu'une chose: si tu sais pas quoi faire dans la vie, slow down!»

L'été, Marc se déguise davantage pour attirer l'attention car les passants se montrent moins généreux. «L'été, c'est plus superficiel, plus show off. Les gens sont moins tendres. Ils dépensent plus: ça prend de l'argent pour les parasols, l'écran total et le convertiblé. Ça cruise plus, et pour pogner, il faut avoir de l'argent.»

Marc cultive des rêves de grandeur lui aussi. Comme celui de chanter en japonais. Avec lui, dans la rue, il traîne sa méthode Assimil. «Je voulais apprendre le chinois mais le japonais est plus facile. Je vais faire un disque et le mettre sur le Web. Ça coûte pas cher, faire un disque, mais le distribuer, c'est autre chose. Vendre 50 000 copies au Japon, c'est rien.» L'enfant de la balle se met au commerce mondial lui aussi? «Moé, je veux juste leur dire aux Japonais: t'as eu la bombe atomique sur la gueule pis t'as rien compris, câlisse! T'as réussi quoi, au juste? T'en veux encore plus? T'es moderne? Essaye pas d'être comme nous autres. On sait pas qui on est nous autres mêmes. Essaye d'être ce que tu es.»

Un jour, bientôt, l'accordéon de Marc chantera en nippon, mais en attendant, il reste lui-même et il «fausse note» en québécois. «Allez, tout le monde ensemble, c'est facile, on souffre!»

### Les locataires se plaignent de l'insalubrité des HLM

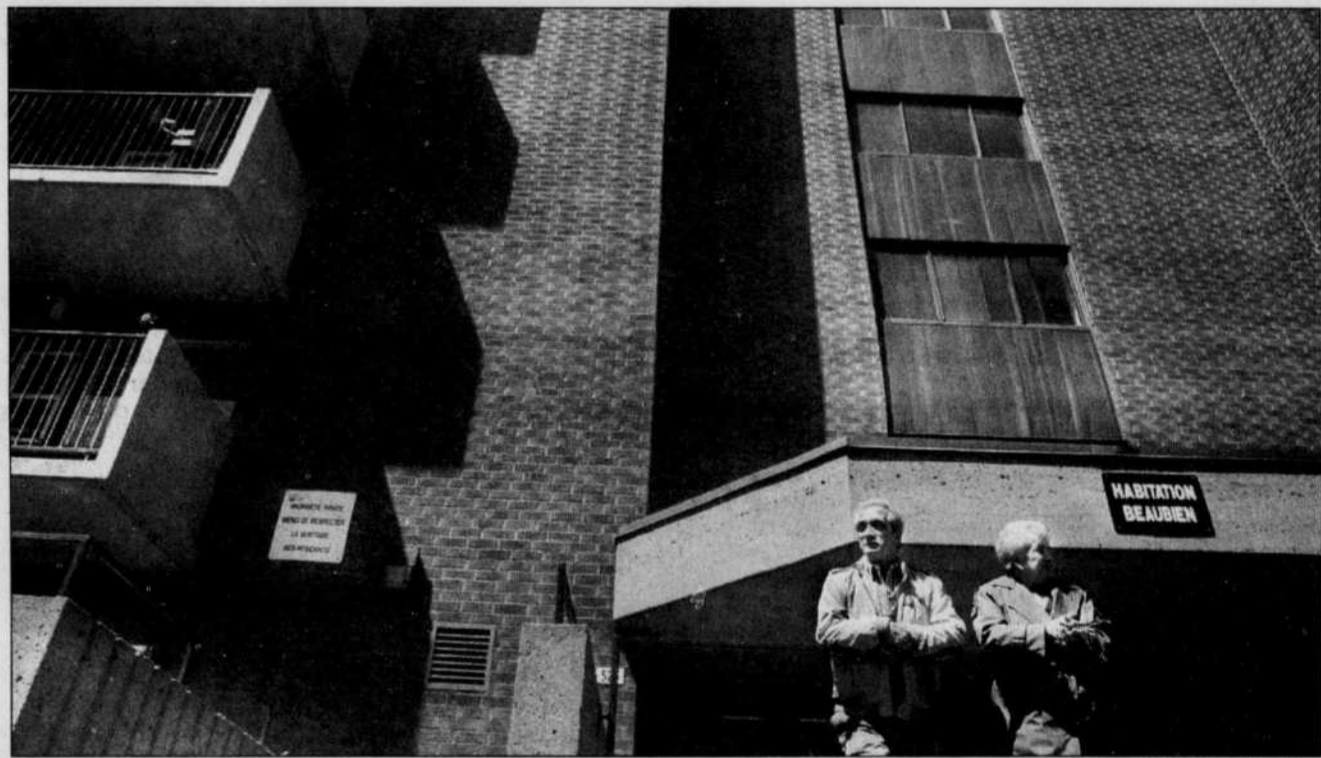
VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Immeubles désuets, corridors sales et ascenseurs défectueux, les locataires des habitations à loyer modique (HLM) de Montréal réclament des changements, et vite. Selon eux, l'ajout de cinq millions de dollars sur trois ans permettrait de remédier à la situation. La Ville de Montréal leur demande d'être un peu plus patients, puisque des fonds seront disponibles sous peu.

Récemment, la Fédération des locataires de HLM du Québec a tenu une consultation auprès de ses associations de locataires de la métropole. En tout, 61 associations (sur 103) regroupant près de 5000 locataires ont répondu à l'appel. «Nous avons travaillé sur des projets de rénovation dans le passé. Après notre enquête, nous sommes encore plus convaincus qu'il faut agir», a indiqué la porte-parole de la Fédération, Claude Majeau, hier midi lors d'une conférence de presse.

Le cœur du problème se situe dans le service d'entretien des aires communautaires (halls d'entrée, corridors, salles de lavage...). Seulement 36 % des locataires se disent satisfaits de l'entretien. «Les immeubles se dégradent et des personnes, souvent âgées, doivent faire le ménage à la place des cols bleus», ajoute Claude Majeau. La Fédération se demande comment on peut espérer que les habitations soient propres quand 100 locataires utilisent les mêmes entrées, les mêmes passages, les mêmes ascenseurs, quand ceux-ci ne sont lavés qu'une ou deux fois par mois.

Les coûts des HLM sont assumés à 46 % par les locataires et le reste du financement vient de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la Ville de Montréal. Les 16 913 HLM montréalais sont sous la responsabilité ad-



Les locataires des HLM de Montréal se plaignent de l'état général des édifices.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ministrative de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Quelque 125 cols bleus municipaux s'occupent du service d'entretien des 780 bâtiments.

Pour sa défense, la Ville indique qu'une toute nouvelle organisation du travail a été adoptée le 1er mars. «On doit effectivement se concentrer sur l'entretien», admet le directeur du service de gestion des immeubles de l'OMHM, Michel Perreault. Mais j'ai visité une vingtaine de HLM au cours des deux

dernières semaines et trois seulement ont nécessité des ajustements. C'est loin d'être le reflet de l'étude de la Fédération. Je ne suis pas mal à l'aise avec la qualité de l'entretien.»

L'Office jouit d'un budget de neuf millions par année pour effectuer des travaux. En 1999, une entente entre le gouvernement québécois et la Ville est venue ajouter un supplément de 17,3 millions sur trois ans pour améliorer ces logements, dont plusieurs ont plus de 25 ans. «L'an passé, nous avons dépen-

sé la totalité de la somme pour faire des rénovations», explique Michel Perreault.

Cette année, la SHQ a approuvé des dépenses de 15 millions à l'Office. «Cependant, elle nous a demandé de surseoir six millions pour l'instant, le temps de régler des formalités administratives avec la SCHL», poursuit Michel Perreault. Le directeur indique que les discussions vont bon train et qu'il a bon espoir de toucher la totalité du montant d'ici la fin de mai.

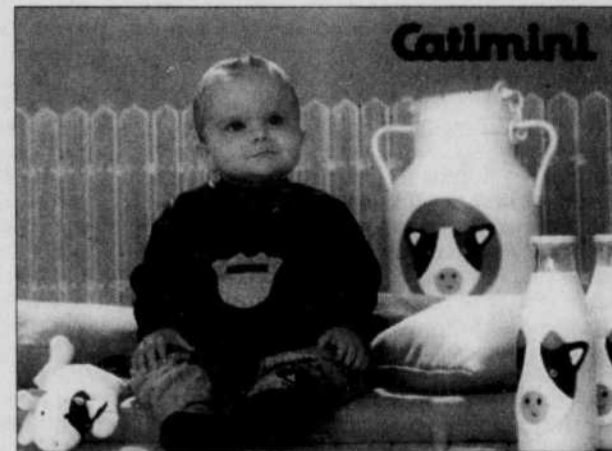
EN BREF

#### Des propriétaires de taxi mécontents

(Le Devoir) — Le Regroupement québécois du taxi a violemment réagi à la déclaration du ministre des Transports, Guy Chevrette, lequel s'est prononcé en faveur de la formation d'une association professionnelle pour l'industrie du taxi. «Nous dénonçons cette façon cavalière du ministre d'agir», s'est indigné Farès Bou Malhab, porte-parole du regroupement. Ce dernier s'indigne d'avoir été mis au courant de la décision du ministre non pas par son cabinet mais bien par un communiqué de la FTQ. Le regroupement continue aussi de s'opposer vivement à la formation d'une association professionnelle unique, réunissant à la fois les titulaires de permis locataires d'une voiture et les propriétaires. Le regroupement compte informer l'ensemble de ses membres, soit quelque 7000 personnes, afin qu'ils expriment publiquement leur mécontentement. L'industrie du taxi compte quant à elle près de 17 000 personnes.

#### Nettoyage du printemps au square Berri

(Le Devoir) — Le SPCUM a procédé à une grande opération de nettoyage dans les environs du square Berri en arrêtant 39 revendeurs de drogue, dont un membre en règle des Scorpiens, une filiale des Rockers. Dix-huit autres revendeurs sont toujours recherchés. Ce réseau contrôlé par les motards opérait sur la rue Saint-Hubert, entre Ontario et René-Lévesque, au parc Emille-Gamelin et dans les édifices de métro de la station Berri-UQAM, où les transactions dans la rue sont devenues monnaie courante depuis quelques années. À l'annonce classique «hasch, pot, mescaline», les revendeurs ont substitué «coca, pot, crack». Les policiers du SPCUM ont d'ailleurs saisi de faibles quantités de cocaïne (2400 sachets d'un quart de gramme), un kilo de marijuana et 8760 \$ en liquide lors de leurs perquisitions. L'enquête a duré plus de six mois. Les têtes du réseau n'ont pas été appréhendées.



BOUTIQUE  
Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans • Vêtements de maternité  
1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT TEL.: 274-2442

**COMPOST GRATUIT**  
pour les Montréalais, les 4 et 5 mai

Les 4 et 5 mai, entre 8 h et 20 h, venez chercher votre compost gratuit au Complexe environnemental de Saint-Michel, situé au 2525, rue Jarry Est, à l'angle de la rue D'Iberville.

Important : présentez-vous avec une preuve de résidence, une pelle et des contenants pour obtenir du compost.

Profitez-en pour visiter l'Éco-centre de Saint-Michel juste à côté... et y apporter vos matières résiduelles.

L'équipe du Service des travaux publics et de l'environnement vous souhaite bon jardinage!

**MONTRÉAL**

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

## Les péquistes achèteront la carte d'identité nationale, croit Perreault

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre Robert Perreault estime que sa carte d'identité nationale, telle que définie dans un projet de loi qui sera déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale, représentera un complément d'identification pour les citoyens du Québec. Cette carte neutre et facultative se veut, a-t-il indiqué hier en conférence de presse, un «outil reconnu qui permet de s'identifier tout en protégeant la confidentialité des renseignements personnels. [...] Il n'y a actuellement aucune carte au Québec qui assure cela.»

Comme le révélait *Le Devoir* hier, la carte sera neutre, facultative et disponible à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Elle pourra servir à s'identifier lors d'un scrutin, sans être toutefois une carte d'électeur, mais elle comprendra une photo authentifiée. La carte devra s'autofinancer, a précisé M. Perreault, et coûtera ainsi entre 15 et 20 \$.

Le ministre des Relations avec les citoyens ne nie pas qu'il s'agisse d'une mesure qui devrait apaiser les militants péquistes, réunis en Congrès à partir de vendredi à Montréal, qui réclament depuis longtemps une carte d'électeur obligatoire. La carte d'identité nationale vient, selon lui, compléter les règles établies par la loi 1 sur l'obligation de s'identifier lors d'un scrutin au Québec.

«Ca vient dans un panier de solutions qui s'inscrivent tout à fait dans les préoccupations des membres du Parti québécois.»

### Un sondage réconfortant

Refusant de parler en détail de son projet de loi avant son dépôt, M. Perreault a rendu public un sondage Léger et Léger commandé par son gouvernement, qui démontre que 84 % des Québécois sont d'accord avec l'existence d'une telle carte d'identité.

Le ministre Perreault croit que les citoyens hésitent à utiliser leur carte d'assurance-maladie ou leur permis de conduire pour s'identifier lors d'activités quotidiennes — banques, achats dans les magasins, inscription à un club vidéo, preuve d'âge dans un bar ou pour les personnes âgées — et que cette carte permettra d'éviter la transmission de renseignements personnels pour s'identifier. En outre, tous les citoyens ne possèdent pas un permis de conduire et n'ont pas nécessairement le droit de voter.

Car le projet de loi Perreault respecte la différence établie par la loi 1 du ministre Chevette qui oblige désormais les personnes ayant le droit de vote à s'identifier lors d'un vote. La loi 1 demande une identification et non pas une confirmation de l'adresse et de l'âge, rappelle-t-il.

«Est-ce qu'un jour on aura une carte de l'électeur généralisée? C'est une autre question et un dossier qui relève davantage de mon collègue que de moi.»

M. Perreault rendra publiques aujourd'hui des études sur des cartes similaires existant aux États-Unis, au Canada et en Europe. Il soutient qu'avec la carte d'identité nationale, il n'est pas question de créer un mégafichier d'informations sur les citoyens. Au contraire, son projet de loi respectera en ce sens les avertissements émis par la Commission d'accès à l'information et la Commission des droits de la personne.

Le critique de l'opposition officielle Thomas Mulcair est favorable à une carte neutre et facultative. «C'est mon idée à moi», a-t-il déclaré hier en soulignant qu'il en avait fait la suggestion en 1998 lors des travaux d'une commission parlementaire. Il ajoute toutefois qu'il a l'intention d'étudier attentivement le projet de loi du ministre Perreault pour s'assurer de la simplicité de toute la démarche.

### Pensions alimentaires

## Les délais raccourcissent

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministère du Revenu semble avoir réussi à résoudre en partie les longs délais qui affectaient le régime de perception automatique des pensions alimentaires depuis sa création par le gouvernement du Parti québécois en 1995. L'ouverture d'un dossier se fait maintenant en 47 jours, alors que le délai atteignait 148 jours en juin 1998.

Dans le cas des défauts de paiement des payeurs de pensions alimentaires, les résultats pouvaient nécessiter 248 jours il y a deux ans. En février de cette année, les employés du régime de perception ont réduit de moitié ce délai. Le ministre du Revenu, Paul Bégin, a indiqué hier lors de l'étude des crédits de son ministère que l'objectif était de 60 jours dans ce cas précis. Pour ce qui est du délai de perception d'un premier chèque de la part des bénéficiaires, le ministère a atteint son objectif de 28 jours, alors que le délai en 1998 s'élevait à 75 jours.

«Il s'agit d'une progression très significative», a plaidé le ministre Bégin. Toutefois, les efforts de son ministère ne s'arrêteront pas là. Une enveloppe supplémentaire de 4,5 millions a d'ailleurs été ajoutée à cet effet cette année. La critique de l'opposition, Diane LeBlanc, se s'explique pas toutefois comment il se fait que la baisse des délais ne correspond pas à une diminution des plaintes, 962 en 1998-99, des personnes recevant des pensions alimentaires auprès du Protecteur du citoyen.

## C-20 est un piège pour les fédéralistes

Facal propose sa lecture du projet de loi «sur la clarté»

Le ministre québécois Joseph Facal a offert hier une nouvelle ligne d'attaque contre le projet de loi fédéral «sur la clarté» en prévenant les fédéralistes contre les «conséquences insoupçonnées» que le projet aurait pour eux.

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement Chrétien ne s'empresse pas de le souligner mais son projet de loi C-20, dit «sur la clarté», comporte des pièges pour les fédéralistes eux-mêmes, en particulier les partitionnistes et les aspirants à la succession de Jean Chrétien, a soutenu hier à Ottawa le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal.

L'ensemble du pays sait déjà que le C-20 consacre la divisibilité de la fédération canadienne, a rappelé le ministre lors d'un déjeuner-conférence du Cercle national des journalistes. Ce que les gens ignorent, par contre, c'est «le côté obscur de C-20, occulté par la rhétorique fédérale mais qui viendra à terme hanter le gouvernement d'Ottawa», a-t-il dit.

Ainsi, «la mécanique mise en place et préconisée par C-20 ne peut être utilisée que par une entité provinciale, pas par une nation autochtone, un conseil municipal ou encore un quartier de Laval, comme le préconisent les partitionnistes», a-

til souligné. Le projet de loi fait une distinction claire entre ceux qui ont «le droit de diviser le Canada» et ceux qui ne l'ont pas. Pour M. Facal, il s'agit d'une «admission de taille».

Le ministre québécois estime aussi que, malgré les «illusions» nourries par le fédéral, le projet C-20 n'a pas réglé le problème québécois ni mis à mal le mouvement souverainiste. A son avis, les Québécois ont peu réagi jusqu'à présent, malgré leur opposition confirmée par les sondages, parce qu'il n'y avait aucune échéance électorale ou référendaire à l'horizon.

Les élections fédérales approchent, cependant, a-t-il rappelé, et le Bloc québécois trouvera dans C-20 de nombreuses munitions. Quant aux libéraux, ils seront les seuls à le défendre et «ceux dans l'actuel cabinet fédéral qui aspirent à devenir premier ministre fédéral auront à s'expliquer sur leur silence auprès des Québécois», a averti Joseph Facal.

Selon lui, Ottawa met aussi dans une position difficile les fédéralistes québécois opposés à C-20, en particulier l'opposition officielle à l'Assemblée nationale. Si cette dernière rejette la question proposée, elle risque aussitôt de se voir associée à la loi contestée.

Le fédéral lui-même sera pris dans un «cercle vicieux» au lendemain d'un vote favorable à la souveraineté, prétend le ministre québécois. Citant la Cour suprême, il rappelle que l'absence ou non de bonne foi au cours des négociations subséquentes aurait un effet sur la recon-

naissance internationale d'un Québec souverain. Et comme il assimile le recours à C-20 à une preuve de mauvaise foi, il conclut que «plus le gouvernement fédéral voudra en faire jouer les mécanismes, plus il s'éloignera de son obligation de bonne foi, plus il minimisera la portée réelle de C-20».

Interrogé à sa sortie des Communautés, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a répliqué en disant que le projet de loi vise plutôt à «protéger les droits des Québécois contre un gouvernement provincial abusif qui voudrait leur enlever le Canada en dehors du droit et de la clarté».

Malgré ce qu'il appelle des paradoxes, le gouvernement du Québec persiste à ne reconnaître aucune légitimité ou portée au projet de loi C-20, a dit M. Facal. Il juge ce projet «nul et non avenue», le droit de la population québécoise de décider de son avenir demeurant une question politique.

Le ministre québécois a aussi réitéré son opposition à toute remise en cause de la règle du 50 % plus une voix. En vertu d'un tel résultat, a-t-il insisté, le gouvernement québécois estimerait avoir le mandat d'agir mais serait évidemment heureux d'obtenir une majorité plus importante. M. Facal a toutefois reconnu qu'il «est certain que l'ampleur du résultat peut avoir une influence sur le déroulement des événements» au lendemain du vote.



Joseph Facal

## Amnistie débarque en Algérie



LE CANADIEN Roger Clark, à gauche, et l'Italienne Donatela Revera, tous deux membres d'Amnistie internationale, sont accueillis à l'aéroport d'Alger par le directeur d'une organisation locale de défense des droits humains. Amnistie internationale est à la tête d'une délégation regroupant les représentants de quatre groupes de défense des droits de la personne invités par le président Abdelaziz Bouteflika à visiter l'Algérie au cours des deux prochains mois.

### Propriété des journaux

## Copps lance un débat public

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral annoncera au cours des prochains mois la tenue d'une vaste consultation publique pour débattre d'une révision des règles de propriété et de concentration des journaux canadiens.

La ministre responsable du Patrimoine, Sheila Copps, a indiqué hier qu'elle souhaitait entendre les citoyens sur le sujet afin de préserver «la diversité des voix» dans le paysage médiatique de l'imprimé. Ce processus serait la suite logique d'une analyse, non terminée, que ses fonctionnaires ont entamée à l'automne et qui vise à comparer les différentes législations s'appliquant aux divers types de médias (radio, télévision, presse écrite).

«Le ministère se penche sur le fait que les règles pour la radio et la télévision sont différentes de celles pour les journaux. Nous cherchons à savoir comment nous pourrions arrimer ces réglementations.» Au ministère toutefois, personne n'a été en mesure hier de détailler ni même de confirmer ces différences.

Mme Copps a indiqué que son intérêt dans cette démarche était d'équilibrer le besoin de capitalisation des entreprises de presse canadiennes ainsi que la nécessité de maintenir un contrôle canadien des organes de presse tout en évitant les monopoles. «On veut s'assurer de la diversité des voix, on ne veut pas de monopole. Et on veut aussi s'assurer qu'il y ait suffisamment d'investissements pour qu'il y ait un épanouissement des journaux à travers le Canada.»

La ministre lance ce débat alors que les grands groupes de presse Thomson Corp. et Hollinger Inc. ont annoncé au cours des dernières semaines la mise en vente de plusieurs quotidiens importants: le *Winnipeg Free Press* pour le premier, *Le Soleil*, *Le Droit* et *Le Quotidien* de Chicoutimi pour le second, par le truchement de sa filiale Unimédia. *Le Globe and Mail* (Thomson) et le *National Post* (Hollinger) ne sont pas à vendre.

Deux géants américains de la presse, Knight-Ridder et Gannett Co., se sont montrés intéressés à faire des offres mais voudraient d'abord que la réglementation canadienne empêchant à tout étranger de posséder plus de 25 % d'un journal soit modifiée.

Si elle se montre ouverte à des modifications de la réglementation, la ministre Copps n'a pas voulu dire hier si elle accepterait que ce plafond de 25 % soit haussé. «Je ne peux pas présupposer des résultats des consultations publiques», s'est-elle bornée à dire. La ministre s'est d'ailleurs bien défendue de se contredire. Vendredi dernier, elle avait déclaré ne pas vouloir «que les étrangers soient majoritairement propriétaires de nos expressions artistiques et médiatiques».

La forme et la nature que prendront les consultations publiques seront annoncées au cours des prochains mois, a indiqué la ministre.

### EN BREF

#### La fin de la gratuité

(PC) — Des frais seront imposés aux personnes âgées pour des services à domicile jusqu'ici offerts gratuitement par les CLSC. Leur contribution sera toutefois modulée sur leur capacité financière, comme c'est le cas avec l'assurance-médicaments, a indiqué la ministre de la Santé, Pauline Marois, hier. Mme Marois a précisé que les services médicaux, psychosociaux et de réadaptation et les soins infirmiers ne seront pas affectés par les éventuelles mesures de tarification. «Ces services seront rendus à l'ensemble des personnes âgées, peu importe leur condition de vie ou de revenu», a-t-elle précisé à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, l'aide domestique, elle doit être assumée en autant que les gens ont les moyens de la payer. Et on aidera les personnes qui ne peuvent pas le faire», a-t-elle ajouté.

### Projet de loi sur les jeunes contrevenants

## Le Barreau du Québec se rallie

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Certaines des 162 modifications que le gouvernement fédéral suggère d'apporter au projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents représentent des améliorations et répondent à certaines préoccupations des intervenants québécois, croit le Barreau du Québec.

«Il nous apparaît clair que les amendements sont quelque chose de positif, que ça rend le projet de loi plus acceptable ou moins inacceptable qu'il ne l'était au départ», a commenté hier le bâtonnier du Québec, M<sup>re</sup> Denis Jacques.

Une des plus importantes améliorations, note-t-il, touche les principes mêmes du projet de loi. Après avoir donné priorité, dans la version du projet de loi C-3, à la protection de la société et avoir lié les peines à la nature du délit, Ottawa propose de réinscrire dans les principes de la loi la notion de besoins des jeunes. Les amendements laissent transparaître un désir de retrouver un meilleur équilibre, par exemple au moment de déterminer la peine entre la nature du délit commis, le potentiel de réhabilitation et les besoins spécifiques du contrevenant.

Il cite aussi la question de l'harmonisation des peines. Québec, qui privilégie une approche basée sur les mesures extrajudiciaires et la réhabilitation, craignait, sous l'influence des approches ontariennes et albertaines, un glissement graduel vers un durcissement des sentences. Ottawa suggère maintenant une harmonisation sur une base régionale.

«Je pense que faire cette harmonisation au niveau régional vient répondre à une grande partie des craintes du Québec, à un

certain nombre d'appréhensions», de commenter M<sup>re</sup> Jacques.

### Des réserves

Le Barreau du Québec n'a jamais appuyé le projet de loi et il l'a fait savoir dans son mémoire. Conscient cependant de la volonté du gouvernement d'aller de l'avant, il a présenté des propositions étoffées afin d'obtenir le plus de changements possibles. Plusieurs ont été retenus, au dire même des fonctionnaires fédéraux.

«Les amendements représentent des changements importants mais ça n'élimine pas toutes nos réserves. On aurait aimé qu'ils aillent plus loin», avertit Carole Brosseau, avocate au service de recherche et de la législation du Barreau. M<sup>re</sup> Jacques partage totalement cette opinion et les pressions vont continuer, en particulier auprès du Sénat.

Le Barreau continue à exprimer des critiques qui touchent au cœur du projet de loi, en particulier le fait que le système pour adolescents prévu dans le projet de loi s'apparente toujours, même avec les amendements, au système pénal pour adultes. Il s'oppose aussi au fait que les adolescents de 14 ans et plus reconnus coupables de meurtre, de tentative de meurtre, d'homicide involontaire coupable, d'agression sexuelle grave ou de récidive de crimes violents seront automatiquement passibles d'une peine pour adulte et verront leur identité révélée. Actuellement, seuls les jeunes de 16 et 17 ans sont soumis à ce régime.

Les provinces qui le souhaitent pourront refuser d'appliquer aux jeunes de 14 et 15 ans les dispositions concernant les infractions désignées. Mais aux yeux du Barreau, le problème de fond demeure, soit l'existence même de ces infractions désignées dans le cas des adolescents.

CAHIER SPÉCIAL PARUTION 20 MAI 2000

Le commerce électronique  
**Québec.com**

TOMBÉE PUBLICITAIRE: 12 MAI 2000

# • SANTÉ •

## URGENCES

*En Belgique, les budgets de la santé ont continué à croître depuis dix ans*

SUITE DE LA PAGE A 1

taux et des médecins à revendre. Il y a quelques années, lors de la fermeture d'un hôpital militaire de la région, on avait envisagé sa conversion afin de soigner des patients étrangers (surtout britanniques) désireux d'éviter les longues listes d'attente. Les profits auraient été réinvestis dans le réseau public belge. Le projet a été abandonné.

En Belgique, l'hospitalisation dure en moyenne huit jours, comparativement à six en Amérique du Nord. Pas question non plus de prendre congé d'un patient sans un avis de trois jours. «Les préavis de quelques heures ne sont pas encore entrés dans nos mœurs», dit le D<sup>r</sup> Coche.

La Belgique ne dépense pourtant pas beaucoup plus que ses voisins en matière de santé. Le pays se classe dans la moyenne des pays de l'OCDE et pas très loin de la moyenne européenne. Sauf que les budgets ont continué à croître depuis dix ans alors qu'ils ont diminué au Canada.

Où est donc le secret? La Belgique a un surplus de médecins qu'elle exporte dans l'Europe entière. Même chose pour les dentistes, physiothérapeutes et pharmaciens, qui sont à chaque coin de rue. Avec 3,4 médecins pour 1000 habitants, le pays se situe loin devant la France (2,9), les États-Unis (2,6), le Canada (2,1) et le Royaume-Uni (1,6). Résultat: les médecins belges

**La Belgique ne dépense pourtant pas beaucoup plus que ses voisins en matière de santé**

rsont parmi les plus mal payés en Europe. Selon une étude de l'OCDE, le système de santé belge se caractérise «à la fois par des tarifs peu élevés et une consommation importante». Le nombre de diplômés a été contingenté il y a à peine trois ans, ce qui devrait bientôt faire diminuer le nombre de médecins. La Belgique fait partie, avec la France et l'Allemagne, de ces pays où l'on obtient un rendez-vous avec un généraliste en 24 heures. C'est ce qui explique en partie le peu d'engorgement des urgences. La plupart des médecins font aussi des visites à domicile pour aussi peu que 25 \$ (remboursables à 75 %). La Belgique a l'avantage de jouir d'une grande concentration de la population puisqu'on n'est jamais à plus de deux heures en voiture de Bruxelles.

Mais les jours de ce système sont comptés, disent les experts. «La Belgique a pris le virage ambulatoire tardivement. La médecine de jour est encore peu développée», dit le D<sup>r</sup> Coche. Le grand patron de l'hôpital Saint-Luc de Bruxelles est conscient qu'avec ces réformes inévitables et la féminisation croissante de la profession, les problèmes des hôpitaux québécois pourraient bientôt être les siens. Le rapport de l'OCDE cité plus haut estime que le système actuel n'est «pas viable à long terme».

«Il n'y a pas de doute: il faudra suivre l'exemple des hôpitaux nord-américains et rationaliser les services en cessant de trouver des faux-fuyants pour occuper des lits», dit le D<sup>r</sup> Coche. Mais peut-être aurons-nous la chance d'apprendre de vos erreurs.»

FONT-ILS MIEUX AILLEURS?



En Belgique, il y a des hôpitaux pour les Wallons laïques et les Wallons catholiques, les Flamands laïques et les Flamands catholiques. Ci-dessus, l'arrivée d'une ambulance à l'urgence de l'hôpital Notre-Dame, à Aalst.

## La santé reste le ciment de la Belgique

*Avec le couple princier et les moules-frites, le système de santé est probablement le dernier lien qui unisse Flamands et Wallons*

### Les maux de la santé

CHRISTIAN RIOUX  
ENVOYÉ DU DEVOIR À BRUXELLES

**E**n Belgique, la santé n'échappe évidemment pas aux polémiques habituelles entre niveaux de gouvernement. Sauf qu'au lieu d'une chicane entre paliers provinciaux et fédéral, les Belges ont droit à des polémiques encore plus inextricables qui opposent aussi bien les régions et les communautés que les communes à l'État fédéral. Sans oublier les syndicats catholiques et laïques, responsables en Belgique des mutuelles d'assurances.

C'est à y perdre son latin. «Dans ce pays, il y a des hôpitaux pour les Wallons laïques et les Wallons catholiques, les Flamands laïques et les Flamands catholiques», dit le D<sup>r</sup> Pierre Moïse. Chacun a sa chapelle et il n'est pas question qu'un de ces groupes laisse tomber la moindre prérogative.»

Il ne passe guère une semaine sans que les journaux wallons s'attaquent aux visées séparatistes des Flamands en matière de santé. Pas une semaine non plus sans que ces derniers dénoncent les 200 milliards de francs belges (environ huit milliards \$ CAN) que la Flandre transfère chaque année à la Wallonie pour la santé. Les Flamands en ont contre la surconsommation de soins et de médicaments des

Wallons, qu'ils comparent souvent à la boulangerie des Français.

L'affaire n'étonne que les touristes de passage. Étrangement, c'est peut-être justement parce que la santé est le dernier ciment de la Belgique que les réductions draconiennes des budgets qui ont frappé la plupart des pays occidentaux depuis dix ans semblent par miracle avoir épargné ce pays.

«Les Belges n'ont jamais voulu s'attaquer à la santé», explique Christian Léonard, directeur de la recherche de l'Alliance mutuelle chrétienne. «Pour atteindre les niveaux de déficit fixés par le traité de Maastricht, ils ont préféré s'en prendre à l'assurance-chômage plutôt que de toucher à un domaine aussi délicat.»

Contrairement à ce qui s'est produit presque partout ailleurs, le système de santé belge ne sort pas d'une période de restrictions draconiennes. Du moins les vaches ont-elles été moins maigres qu'ailleurs. On a bien tenté de limiter la croissance des budgets à 1,5 % par année. Mais l'objectif a rarement été respecté. Depuis 1994, la croissance a plutôt tourné autour de 3,4 %.

Les hôpitaux belges rappellent donc ceux du Québec avant que n'y passe le bulldozer du déficit zéro. Le ministre fédéral des Affaires sociales, Frank Vanderbroucke, annonçait en janvier que le déficit de l'assurance-maladie en 1999 s'acheminait vers les six milliards de francs belges (environ 240 millions \$ CAN).

Mais cette situation ne pourra pas durer. «Le dédoublement des services et le manque de contrôle des dépenses ont commencé à produire des effets négatifs. Nombre d'hôpitaux accumulent des dettes énormes», dit Jacques Oberwoits.

Cet avocat dirige un vaste projet de regroupement

des hôpitaux publics de Bruxelles touchant 40 % des lits de la région. Le projet IRIS inclut six hôpitaux (propriété des communes) répartis sur neuf sites différents. En déficit depuis le début des années 90, ces hôpitaux devraient atteindre l'équilibre budgétaire cette année.

#### Négociations d'abord

Cela s'est fait en intégrant les services et en réduisant le nombre de lits. «Mais nous avons toujours hésité à adopter une politique volontariste», dit Jacques Oberwoits. Sans imposer de quotas, nous avons progressivement incité les hôpitaux à fermer des lits et à fusionner leurs services.» Tradition oblige, en Belgique, tout se négocie!

Les économies ont été réalisées sur la masse salariale sans réduire le nombre d'infirmières et de médecins. La prochaine étape, celle des fusions, sera évidemment plus difficile à faire avaler, avoue l'administrateur.

«Pourquoi se presser?» pourrait être la devise des réformateurs belges. Les citoyens du plat pays ont toujours rechigné à imposer des solutions radicales comme des quotas ou des pénalités financières. En Belgique, il n'y a pas de limites

au nombre d'actes que peut poser un médecin.

Alors, comment contrôler les dépenses? En 1993, 1994 et 1998, on a bien augmenté le ticket modérateur. Le malade paie aujourd'hui 25 % du prix des consultations médicales. Mais ces augmentations n'ont eu qu'un effet temporaire, dit Christian Léonard. «À chaque augmentation, la consommation de soins régresse légèrement pendant un an, puis elle revient au même niveau qu'avant. Comme si rien ne s'était passé.»

Le ticket modérateur a aussi un autre effet pervers, disent les experts. Il incite le malade, quelle que soit la gravité du problème, à s'adresser directement aux urgences des hôpitaux, où les soins sont gratuits. «Il n'est pas sûr que la société y gagne en bout de piste», dit Jacques Oberwoits. Une étude récente a montré que chez les ménages pauvres endettés, la santé arrivait parmi les principales causes.

Pour Christian Léonard, il y a encore beaucoup d'économies à réaliser en Belgique du côté de la consommation de médicaments. Comme les Français, les Belges ont tendance à penser qu'un médecin est incompétent s'il ne remet pas à son patient une longue ordonnance à chaque visite. Le système Pharnanet permet depuis peu de mesurer la consommation de médicaments de chaque médecin. On compile aussi des données par hôpital sur les taux de réopération après la pose, par exemple, d'une prothèse.

Après avoir fait le tour de plusieurs pays, dont le Québec, Jacques Oberwoits reste plutôt satisfait de l'organisation des soins en Belgique, même si les réformes de structure ne sont pas allées aussi loin qu'ailleurs. «Je suis stupéfait de la qualité de nos soins. Le nombre d'appareils à résonance nucléaire à Bruxelles est plus élevé que partout ailleurs en Europe... Au Québec, vous êtes peut-être allés trop loin trop vite.»

**«Le dédoublement des services et le manque de contrôle des dépenses ont commencé à produire des effets négatifs»**

#### À lire cette semaine

- **demain** : l'Alberta et l'Ontario, deux réformes aux résultats bien différents
- **vendredi** : les HMO américains, ou quand la santé est cotée en Bourse
- **samedi** : quelles sont les solutions au problème québécois?

# Liberté.

Encaissables en tout temps sans pénalité.

# Rentabilité.

Taux annuel garanti ne pouvant être ajusté qu'à la hausse.

# Sécurité.

Garanties sans limites par le gouvernement.

4,60%  
la première année



1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

LES  
OBLIGATIONS  
D'ÉPARGNE  
PLACEMENTS  
QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec  
Placements Québec

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h  
et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

## É D I T O R I A L

## 1- Une crise financière à l'échelle de l'Occident

**S'**il est un premier constat qui se dégage de la série «*Les maux de la santé*» qui se poursuivra jusqu'à samedi dans nos pages, c'est que la crise du système n'est pas exclusive au Québec, loin s'en faut: elle s'étend à la plupart des pays industrialisés occidentaux. Bien sûr, on dira que les listes d'attente sont inexistantes en Belgique, mais il ne faudra pas oublier au passage que ce pays paie moins bien ses médecins et que surtout, tôt ou tard, il se fera à son tour rattraper par la nécessité de réformer son organisation pour faire face à la croissance des coûts, que l'État ne pourra absorber sans limites.

De même, on vantera les mérites de la médecine américaine, rapide et à la fine pointe de la technologie, mais il faudra ajouter que non seulement elle est fort dispendieuse, elle fait d'ores et déjà face à des problèmes d'accessibilité pour une large portion des habitants, y compris parmi les gens qui sont assurés.

Le Québec n'est donc pas le seul endroit du monde aux prises avec des problèmes de financement et d'accessibilité. Et si les listes d'attente s'allongent aux portes de certaines spécialités, le phénomène est le même dans des pays comme la Grande-Bretagne, qui font pourtant de plus en plus appel à la privatisation.

Cela dit, si tous les pays semblent avoir des problèmes, admettons que ceux qui ont le moins sont ceux qui consacrent le plus d'argent aux soins de santé. En effet, force est de constater à la lecture de notre dossier que ce sont les pays qui ont le moins comprimé leurs dépenses et qui acceptent de consacrer une part croissante de leur richesse collective à la santé qui répondent le mieux à la demande de soins de la part de leurs citoyens. Ainsi, malgré les compressions très dures que le gouvernement de Ralph Klein a fait subir au réseau de santé de l'Alberta, cette province

consacre toujours, par habitant, plus d'argent au système public que le Québec. Un écart qui devient spectaculaire quand on se dirige vers la Colombie-Britannique et le Manitoba. Si le Québec avait dépensé autant par habitant que ces deux provinces en 1998, le budget du ministère de Jean Rochon, à l'époque, aurait été de 25 % plus élevé! Imaginez: avec ces trois milliards supplémentaires, le bon D<sup>r</sup> Rochon aurait aisément pu compléter une réforme que le manque d'argent a rendue dramatique, et il serait peut-être même passé à l'histoire pour avoir eu le courage d'affronter l'énorme machine hospitalière que d'aucuns accusaient depuis longtemps de s'être encroûtée.

Cela dit, sans la crise des finances publiques, peut-être n'aurions-nous jamais entrepris une réforme que d'autres pays tardent encore à faire précisément parce que rien ne les y a poussés à ce jour. Nos réformateurs locaux ayant ralenti la cadence au cours des derniers mois, question de laisser tout le monde reprendre son souffle, on aurait tort de croire que tout est terminé et qu'avec le retour des budgets équilibrés on pourra retrouver le confort institutionnel du passé. Au contraire, en santé comme dans tous les autres secteurs de la société, les changements qui viennent seront au moins aussi importants, sinon plus que ceux que nous avons connus. Modifications aux structures administratives, à la rémunération des médecins, au partage des responsabilités disciplinaires, à la pratique médicale elle-même...

Voilà une seconde constatation à la fois troublante et incontournable qui ressort avec netteté de notre série de reportages: il faut changer la perception que nous avons du système de santé et, par conséquent, la façon même d'envisager les solutions qui s'imposent à nos problèmes.

Le système public d'assurance-maladie créé au début des années 70 a été conçu en fonction d'une appréhension simple de la réalité: les gens sont malades, ils

ont besoin d'être traités; assurons-les d'un accès illimité aux soins sans discrimination en fonction des revenus.

Trente ans plus tard, le principe de base reste le même, mais voilà bien la seule constante de l'équation. Car dans l'industrie des soins comme dans tous les secteurs de pointe de nos sociétés, il n'y a plus de définition simple de la «maladie», pas plus qu'il n'y a de limite à l'évolution de la recherche et du développement de nouveaux équipements ou produits thérapeutiques.

Pour utiliser une comparaison facile, c'est comme si on avait dit, il y a quinze ans, au moment où les premiers ordinateurs personnels ont fait leur apparition sur le marché: voilà la machine et le logiciel dont nous aurons besoin au cours des prochaines dix années, et voilà le coût pour que tous y aient accès gratuitement; il ne reste plus qu'à inscrire la dépense au budget des gouvernements! La France a fait une erreur de ce genre avec son Minitel, un beau joujou plus proche du télégraphe que d'Internet.

De la même façon, les industries de la génétique, de la radiothérapie et du médicament, pour ne nommer que celles-là, sont aussi en pleine ébullition. Bien malin qui peut dire dans quelles directions évoluera la pratique médicale au cours des quinze prochaines années. Pardonnons aux technocrates de n'avoir pas su prévoir les besoins en radio-oncologie puisque voilà une approche qui a évolué rapidement ces dernières années, mais demandons-nous du même souffle s'ils sauront mieux planifier les besoins en médicaments et en équipements pour les prochaines années. Gardons-nous de mystifier les progrès de la science, mais tout de même, que cette sagesse élémentaire ne nous interdise pas de partir à la découverte d'un modèle d'organisation et de financement qui concilie le rôle dominant qui revient à l'État et la nécessité de s'adapter continuellement aux besoins de la population.

Qu'on se comprenne bien: si les coûts de la santé augmentent aussi rapidement depuis quelques an-

nées, ce n'est pas parce que les gens sont plus vieux ou plus malades. C'est plutôt que la médecine est désormais en mesure de détecter plus tôt un plus grand nombre de maladies et de les traiter plus vite et plus efficacement à l'aide de nouveaux produits toujours plus coûteux... C'est le cas de la plupart des cancers et de nombreuses faiblesses cardiaques. D'où l'allongement des listes d'attente malgré le fait qu'un plus grand nombre de personnes soient traitées chaque année. Faut-il mettre un frein au dépistage des maladies et à l'utilisation beaucoup plus fréquente et plus précoce de techniques d'intervention moins invasives? Poser la question, c'est y répondre. Or il y a un coût à cela.

Si la santé était un service comme les autres, nous adopterions en son endroit la même attitude que pour le reste de l'économie en laissant l'industrie privée s'adapter d'elle-même aux besoins exprimés par les consommateurs à l'aide de leur carte de débit ou de crédit. Car le marché, quoi qu'on en dise, reste encore le meilleur moyen que nous ayons trouvé pour une allocation efficace des ressources.

Mais voilà, la santé présente des exigences sociales particulières, comme l'accessibilité universelle et l'équité dans le partage des coûts, qui demandent une planification de toutes les variables... y compris celles qui sont encore inconnues mais qui ne tarderont pas à apparaître.

Déjà, une grande partie de l'industrie de la santé est contrôlée par le privé. On n'a qu'à penser à la fabrication des équipements, à la recherche et au développement de nouveaux médicaments. C'est d'ailleurs parce que ces activités sont privées qu'elles évoluent aussi rapidement. Qui songerait à ralentir la recherche sous prétexte qu'il faut freiner la croissance des coûts?

Mais alors, comment minimiser tout en garantissant un accès pour tous à des soins de qualité, en temps opportun, sans surtaxer ceux et celles qui paient déjà la majeure partie des coûts par leurs impôts? Quelle place faut-il réserver à la planification des services par l'État et à l'initiative des praticiens et du secteur privé?

jsansfacon@ledevoir.ca

Demain: réflexion autour de quelques pistes de solution

## Le terrorisme éclaté

Hier, le département d'État déposait son rapport annuel sur le terrorisme. Aujourd'hui commence le procès des auteurs présumés de l'attentat de Lockerbie. Entre ces deux bornes, on constate une évolution des cultures.

Aujourd'hui débute, dans une base américaine située aux Pays-Bas, le procès de deux Libyens soupçonnés d'avoir provoqué, en 1988, l'explosion d'un Boeing de la Pan Am au-dessus de Lockerbie, en Écosse. Cet acte marquait la fin d'une ère particulière du terrorisme qui avait commencé à Munich, en septembre 1972, avec la prise en otages de membres de l'équipe olympique israélienne. La vague d'attentats commis au cours de cette période avait ceci de singulier que le but poursuivi par leurs auteurs était de se faire voir et de se faire entendre dans le but de sensibiliser l'opinion publique à une cause. La plus connue étant évidemment la cause palestinienne.

Dans la majorité des cas, les groupes qui signaient ces actes étaient instrumentalisés par le bloc soviétique avec le soutien actif de la Libye. Un an avant la chute du mur de Berlin, cette vague avait atteint un sommet alors que 665 attentats avaient été commis. Au cours de ces deux décennies, deux tendances ont dominé le mouvement. D'un côté, le terrorisme international, celui, par exemple, des Palestiniens contre Israël; de l'autre, le terrorisme national, celui de l'IRA ou de l'ETA.

Selon les experts, comme la stratégie s'articulait en partie par rapport au «il faut se faire voir», les moyens de transport étaient des cibles privilégiées. D'où l'usage, très abondant en proportion, du détournement d'avion. On commettait un acte spectaculaire et on avait ainsi la quasi-assurance que les médias occidentaux relaieraient le message que l'on souhaitait communiquer.

Depuis Lockerbie, et surtout depuis la chute du Mur, le profil du terrorisme s'est passablement modifié. Les raisons? Ce que le fondement du phénomène a perdu en politique, il l'a gagné en religion. À cet égard, on remarquera, très schématiquement il est vrai, que l'Iran des mollahs ou l'Afghanistan des talibans ont remplacé l'URSS et sa lutte des classes. Qui plus est, le terrorisme est de plus en plus souvent personnel. En fait, le visage qu'il offre désormais est celui de l'éclatement.

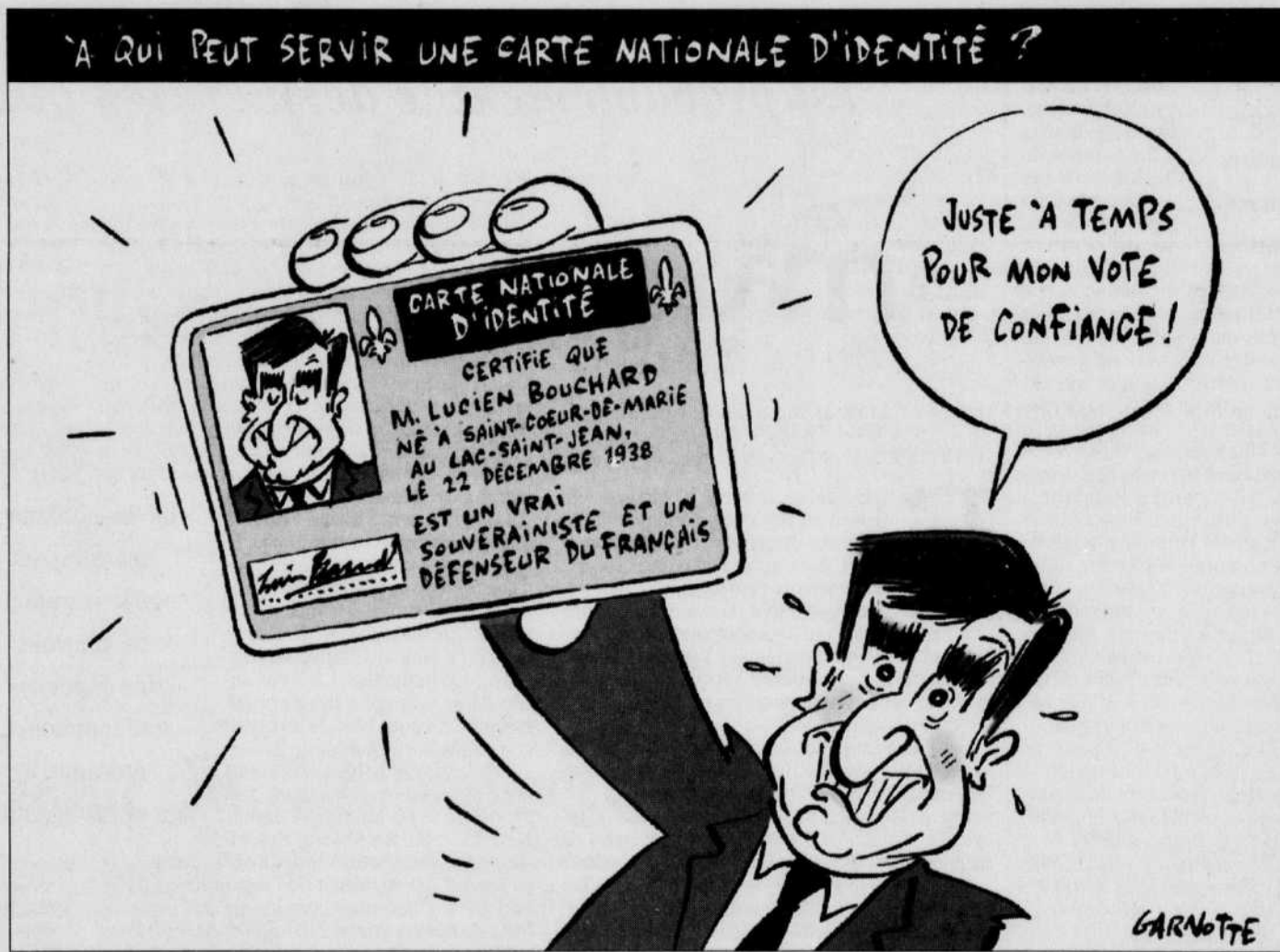
Les causes essentiellement politiques demeurent. Mais depuis une douzaine d'années, on a assisté à l'introduction du terrorisme religieux, du terrorisme individuel, du terrorisme cybernétique, biologique... Contrairement à ce qu'on pouvait constater dans les années 1970-80, il s'est aussi géographiquement répandu. En outre, s'il a diminué en nombre, le phénomène s'avère plus meurtrier. Selon le rapport annuel que vient de rendre public le département d'État américain sur la question, 741 personnes sont mortes du terrorisme en 1998, un record. On se consola en mentionnant que ce rapport indique que ce nombre a baissé à 233 l'an dernier. Par contre, l'inventaire des attentats constatés l'an dernier indique une progression de la fréquence: 392 contre 274 en 1998.

Comme il fallait s'y attendre, le rapport que Madeleine Albright a présenté la veille de l'ouverture du procès de Lockerbie s'attarde passablement à détailler et à dénoncer les pays qui fomentent ces actes lorsqu'ils ne servent pas de refuge à des groupes. Selon les conclusions de ce document, il ressort que Cuba, l'Iran, l'Irak, la Libye, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie demeurent sur la liste des pays terroristes, liste à laquelle on a ajouté l'Afghanistan et le Pakistan.

Pour les États-Unis, ces pays doivent être mis au ban des nations. Ils doivent être sanctionnés, punis. Paradoxalement, selon deux chercheurs français auteurs d'un document pour la Fondation pour la recherche stratégique, c'est peut-être bien aux États-Unis qu'il faut chercher les causes et l'expansion du nouveau terrorisme. «C'est plutôt du côté des États-Unis et de leur terrorisme interne qu'il faut chercher les risques les plus patents.» À cause des sectes millénaristes, des milices d'extrême droite et des individus du type Unabomber.

Chose certaine, qu'il soit islamiste ou nationaliste, individualiste ou autre, le terrorisme reste et demeure la politique du désespoir.

struffaut@ledevoir.ca



## L E T T R E S

## Les frais d'administration

Les médias nous révélaient, la semaine dernière, que les institutions bancaires enregistraient des centaines de millions de bénéfices nets provenant des frais d'administration qu'elles imposent à leur clientèle et à leurs membres, principalement pour l'utilisation des guichets automatiques qui, au début, ne devaient coûter que très peu aux utilisateurs. Mais l'appétit vient en mangeant.

L'ensemble des clients et des membres des institutions bancaires est composé de 61 % de petits salariés, de petites gens qui en arrachent pour joindre les deux bouts. Leurs frais bancaires (d'opération) sont les mêmes que ceux des cossus.

Quand les modestes épargnants confient leurs épargnes aux institutions financières, celles-ci leur paient 5,6 %, mais elles, elles prêtent cet argent à 10 %, 12 % et plus. Perdent-elles de l'argent? Au contraire, elles en gagnent. Les institutions financières sont comme les gouvernements, elles en sont rendues à penser que le contribuable produit de l'argent comme l'agriculteur produit des légumes, des navets surtout...

Les institutions financières jouent un drôle de jeu à la fois pirate, criminel, brigand et dévastateur. Quelles se foutent du 61 %, ça crève les yeux... Un jour elles réaliseront qu'elles se sont mis un doigt dans l'œil...

Camille Fleury  
Beaufort, avril 2000

## L'homme-outil

Nous passons une bonne partie de notre vie, jeunes et moins jeunes, sur les bancs d'école, à voir et entendre défiler cours et exposés, présentations et laïus de toutes sortes, à nous faire inonder et ensevelir littéralement par une mer de plus en plus extensive de connaissances. Si le savoir est la mamelle du pouvoir, paraphrasant ainsi Foucault, comment expliquer notre immobilisme devant les coups de bouton quotidiens sur ce qui reste de liberté dans l'éducation et l'enseignement? Comment comprendre qu'on permette aussi aisément l'intrusion publicitaire en nos murs, sans y voir le risque pernicieux d'une emprise de plus en plus globale du paraître et de l'éphémère sur nos vies?

Bien sûr, ces interrogations ne se posent pas simplement en fonction d'un manichéisme qui nous est hélas trop bien connu; elles dépassent la bonne vieille dialectique du maître et de l'esclave, qui a historiquement tout fait de fondre l'un et l'autre en une monstruosité dont certains États tentent péniblement de s'extirper; elles ne sont surtout pas la responsabilité exclusive et «excluyente» de l'État, du patronat et des syndicats. L'éducation devrait d'abord et avant tout être affaire de citoyen.

Le but de l'éducation n'est-il pas, bien sûr, la transmission de connaissances, mais davantage et

peut-être surtout celui de permettre l'articulation de savoirs les plus divers, les plus hétéroclites, tout en évitant cette tentation anoxique de vouloir les fondre en système; de ne leur accorder qu'une simple fonction; de prendre le risque que cette articulation ne soit pas, à son terme —, est-il même souhaitable qu'il y en ait un — la même pour tout le monde, qu'elle puisse prendre la teinte de celui ou celle qui la reçoit, comme chaque être vivant incorpore les nutriments qu'il ingère selon son mode propre, et faire ainsi le pari de la véritable liberté sur celui de l'uniformisation, sur celui qui fait qu'on puisse dire «je» pour rejoindre le «nous», au lieu d'un «nous» qui exclut de façon tortueuse ce même «je»? La fonction essentielle de l'éducation est, selon le mot de Piaget, d'apprendre à apprendre, d'être ce lieu privilégié où l'enchevêtrement des connaissances puisse permettre de transcender des savoirs circonstanciels et ainsi permettre à la pensée individuelle de se remodeler perpétuellement pour pouvoir donner sens à l'agir, ce qui malheureusement nous fait, particulièrement défaut, tant individuellement que collectivement, en cette ère où précisément l'absence de sens semble être la chose au monde la mieux partagée.

Louis Simard  
Médecin  
Chicoutimi, avril 2000

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

## IDÉES

Notre système de santé

## Des changements s'imposent

Le système est devenu une vache sacrée que personne n'ose toucher

CLAUDE CASTONGUAY

Ancien ministre sous le gouvernement de Robert Bourassa, M. Castonguay a été le principal artisan du système d'assurance-santé en vigueur au Québec. On lui doit la carte d'assurance-maladie.

Premier de deux textes



À la suite de la Seconde Guerre mondiale, les pays occidentaux industrialisés, à l'exception des États-Unis, se sont dotés de systèmes publics de santé. Au Canada, notre système de santé, apparu à la fois hautement souhaitable et réalisable, fut établi au cours des années 60. Pendant de nombreuses années, il a bien fonctionné, à tel point qu'il a constitué un exemple pour plusieurs. Les Canadiens sont très fiers de leur système, devenu l'une des caractéristiques qui nous distinguent de nos voisins américains.

Malheureusement, notre système présente une crise d'une telle ampleur qu'elle menace son existence future. Il ne faut pas se le cacher.

Pour comprendre ce qui s'est produit, il faut voir les changements profonds qui ont modifié, depuis les années 60, le contexte économique, démographique et social.

À cette époque, le Canada jouissait d'une croissance économique continue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'accroissement de notre richesse collective ne semblait pas devoir connaître de fin. Tout semblait possible. Depuis, nous avons vécu des ralentissements majeurs de notre économie. Il serait illusoire de croire, malgré la prospérité actuelle, que nous ne traverserons pas de nouveaux des récessions comme celles des années 80 et 90.

Notre population croissait rapidement grâce au taux élevé de naissance et à l'arrivée de nombreux immigrants bien formés. Le vieillissement de la population n'était aucunement prévisible. Aujourd'hui, ce phénomène va en s'accroissant. Récemment, Statistique Canada prévoyait qu'il y aurait 4,1 millions de Canadiens au-dessus de 65 ans en 2004. Dans 20 ans, il y aura plus de personnes au-dessus de 65 ans que de personnes de moins de 21 ans. Le vieillissement de la population va provoquer une forte croissance continue et inévitable de la demande de soins et des coûts du système.

Le niveau des taxes et des impôts était relativement bas et les budgets gouvernementaux étaient équilibrés. De plus, les dettes publiques étaient à toutes fins utiles inexistantes. 100 % des dépenses publiques étaient consacrées aux activités gouvernementales et aux programmes. Aujourd'hui, le service des immenses dettes de nos gouvernements, résultat de leur imprévoyance, fait en sorte que seulement les trois quarts de leurs revenus sont consacrés à ces fins.

Étant donné que les économies étaient fermées, chaque

pays pouvait fixer les politiques économiques et sociales qui lui apparaissaient souhaitables, de même que le niveau général des taxes et des impôts. Aujourd'hui, tous les pays doivent ajuster leur taxation par suite de l'ouverture des marchés et de la mondialisation. Dans ce contexte, le Canada doit réduire le niveau trop élevé, par rapport à celui de ses concurrents, de ses taxes et impôts, ce qui signifie moins de marge pour les dépenses de santé.

Les coûts des services de santé les plus essentiels, soit les soins hospitaliers et médicaux, n'augmentaient guère plus rapidement que l'économie en général. Ils n'étaient guère influencés par le coût des médicaments, dont l'importance était moindre, et par les coûts décollant des progrès technologiques. De nos jours, deux facteurs, en plus du vieillissement, se conjuguent pour provoquer une hausse rapide et inévitable des coûts de la santé:

1- les progrès spectaculaires de la médecine exigent souvent des équipes spécialisées et des équipements hautement sophistiqués dont les coûts sont de plus en plus élevés;

2- les médicaments, dont les coûts augmentent rapidement, occupent une place toujours plus importante dans les modes de traitement de toutes les formes de maladies physiques et mentales.

Au cours des années 60, la philosophie politique dominante était fondée sur des principes d'égalité des chances, de justice sociale et de redistribution des revenus. Comme la confiance dans l'avenir était sans bornes, les nouveaux programmes sociaux comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales ont couvert sans distinction l'ensemble des citoyens. Bien que l'idéal de justice sociale continue de faire partie de nos valeurs, la conception des politiques et des programmes a connu de profonds changements. Sauf dans la santé, où, pour l'essentiel, notre système est demeuré inchangé, les ressources sont maintenant concentrées là où les besoins sont les plus grands.

L'effet combiné de l'ensemble des changements qui se sont produits au cours des trois dernières décennies fait en sorte que notre système de santé n'est plus en mesure de répondre de façon satisfaisante aux besoins de la population. Par exemple, au Québec, il y a présentement plus de 1000 personnes en attente de chirurgie cardiaque et ce nombre augmente sans cesse. Les chirurgiens cardiovasculaires ont dénoncé cette situation qui, selon eux, entraînent des décès qui pourraient être évités. Le nombre de patients en radio-oncologie en attente de traitement a augmenté, au cours des dernières semaines, de 245 à 455. Ceci, sans égard au fait que plusieurs patients reçoivent aux États-Unis leurs dispendieux traitements. Ce ne sont là que deux exemples qui illustrent la gravité de la situation.

Les problèmes sont nombreux: l'insuffisance de personnel qualifié, les nombreux départs de médecins expérimentés vers les États-Unis, le manque et la désuétude des équi-

pelements, les lourds fardeaux imposés aux proches des malades à domicile, l'obligation pour de grands marchés d'aller se faire traiter aux États-Unis, le mauvais état des bâtiments, etc. La population est avec raison inquiète, à tel point que les gens craignent ouvertement d'être malades.

Ce qui nous apparaît comme une évidence ne l'est devenu pas pour plusieurs. Notre système de santé est devenu une vache sacrée que peu de personnes osent toucher. C'est ce qui explique le décalage entre le caractère figé de notre système et la réalité de notre monde sans frontières et en profonde évolution. Dans tous les secteurs d'activité, l'adaptation a été et continue d'être la règle, sauf dans la santé.

La santé constitue un domaine d'activité fort complexe.

Notre système de santé n'est plus en mesure de répondre de façon satisfaisante aux besoins de la population

Aussi, il ne saurait être question d'une solution unique et uniforme qui règle tout. Les problèmes doivent être abordés sur plus d'un front à la fois en tenant compte des situations qui varient d'une province à l'autre. De plus, nous devons nous rappeler que les nombreuses tentatives d'améliorer la situation par des injections additionnelles d'argent n'ont généralement procuré que des répit temporaire.

Avec le passage du temps, notre système est devenu inefficace et ne réagit que lentement et avec difficulté aux besoins changeants que créent les nouveaux styles de vie et le vieillissement de la population. Au Québec, à titre d'exemple, notre régime de santé est soumis à une lourde bureaucratie, un mécanisme de décision fortement centralisé et de rigides conventions collectives. Les structures administratives doivent être allégées et simplifiées, la réglementation excessive doit être assouplie, l'accent doit être placé sur la qualité et la continuité des soins, le panier des soins assurés doit être révisé, les modes de financement des établissements et de rémunération des professionnels vont devoir encourager davantage la performance, etc. À des degrés divers, on trouve des problèmes de même nature dans les autres provinces. Les correctifs qui font l'objet de débats depuis plusieurs années vont devoir être poursuivis sans relâche afin que les immenses ressources consacrées à la santé soient utilisées plus efficacement.

Toutefois, des modes plus efficaces de distribution des soins et une plus grande productivité ne peuvent, à court terme, résoudre à eux seuls la crise.

Il existe présentement, sans l'ombre d'un doute, un besoin de fonds additionnels dans le système. Les contraintes budgétaires des dernières années ont créé un sérieux écart entre les besoins et la capacité du système. De plus, il faut prévoir un délai inévitable avant que les changements nécessaires ne produisent leurs effets. Pour cette raison, je crois qu'un accroissement intérimaire du financement public de la santé est essentiel afin d'attaquer les problèmes les plus urgents et de permettre que soient apportés les changements qui s'imposent.

Alain-Robert Nadeau



## Juridisme et liberté

Jamais ne m'aura-t-on autant reproché mon raisonnement hermétique, mon étroitesse d'esprit et le juridisme qui anime ma pensée qu'au cours des deux dernières semaines, dans la foulée de mes chroniques au sujet du jugement Bellavance sur la langue d'affichage commercial. Il est vrai qu'en épousant une conception qui faisait abstraction des contingences politiques contextuelles, je m'exposais aux sensibilités politiques, sinon aux railleries de bien des gens.

On me reproche notamment mon raisonnement hermétique de juriste qui fait abstraction du bon sens ou ignore — dans la mesure où l'on adopte cette conception binaire qui oppose les droits individuels aux droits collectifs — les droits de la collectivité québécoise.

Ainsi, le constitutionnalisme ne serait qu'un paravent aux droits collectifs, lesquels, selon Michel Seymour (voir ci-contre), ne seraient pas reconnus dans la Constitution canadienne (sic). De plus, ajoute-t-il, comme le Québec n'a jamais reconnu la légitimité de la Constitution canadienne (sic), la défense de la doctrine du constitutionnalisme — en faisant abstraction de cette réalité politique fondamentale — serait illégitime ou à tout le moins devenue absconse. Dans une autre lettre, Bernard Desgagné, de Hull, exprime quant à lui l'idée selon laquelle «les tribunaux [ne devraient pas] donner préséance à un principe juridique dont l'application intégrale serait absurde [...]». Il ne nous propose pas la primauté du droit mais bien la tyrannie du droit. Or le droit doit être au service de l'humanité et non l'inverse.

Ces opinions soulèvent toutes deux une question fondamentale, soit celle de l'importance de la doctrine du constitutionnalisme, et son corollaire, la doctrine de la primauté du droit, dans des sociétés libres et démocratiques comme le Canada et le Québec. Mais auparavant, avec tout le respect que je dois à son opinion, il me faut mettre en exergue deux sophismes exprimés par M. Seymour.

Premièrement, bien que je sois prêt à reconnaître qu'il y ait matière à discussion lorsque l'on oppose les droits collectifs aux droits individuels, j'ai beaucoup plus de difficulté à avaliser cette assertion voulant que la Charte canadienne des droits et libertés ne reconnaît pas les droits collectifs — et plus précisément, si j'ai bien compris, du fait que ceux-ci sont inductuellement antinomiques aux droits individuels.

Pourtant, l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît spécifiquement les droits ancestraux des autochtones et des Premières Nations du Canada. Faut-il rappeler aussi que les arrêts Marshall (1999), Delgamuuk (1997) et Sparrow (1989) comptent parmi ceux qui ont suscité le plus de controverse? Que dire aussi des droits linguistiques (articles 16 à 22) et des droits à l'instruction dans la langue de la minorité officielle (article 23) consacrés par la Charte canadienne? Encore récemment, la Cour suprême reconnaissait, dans l'arrêt Arsenault-Cameron (2000), les droits collectifs de la minorité francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Comment peut-on affirmer que les droits collectifs ne sont pas reconnus par la Charte canadienne?

Deuxièmement, la double proposition de M. Seymour voulant que la Constitution du Canada ainsi que la doctrine du constitutionnalisme ne puissent recevoir application a de quoi étonner. Il est vrai que le Québec n'a pas spécifiquement adhéré, lors du rapatriement de la Constitution du Canada et de l'enchaînement de la Charte canadienne en 1982, à la Loi constitutionnelle de 1982. Cependant, ce n'est pas parce que le Québec a répudié les termes de la Loi constitutionnelle de 1982 qu'il s'est dissocié d'un héritage qui tire ses origines de la Magna Carta (1215) et qui fait que le Canada et le Québec comptent parmi les plus grandes sociétés démocratiques de la planète bleue.

La Constitution du Canada, comme l'a si justement rappelé la Cour suprême dans le Renvoi sur la sécession du Québec (1997), comprend des règles écrites et des règles non écrites. La Loi constitutionnelle de 1982 n'en constitue donc qu'une partie. En ce qui concerne le constitutionnalisme, la question m'apparaît trop sérieuse pour être galvanisée en quelques lignes. J'y consacrerai ma chronique de la semaine prochaine. D'ici là, je puis faire ces quelques remarques historiques préliminaires.

Caractérisé par la centralisation des gouvernements nationaux en Europe occidentale, le XVI<sup>e</sup> siècle est une ère où le pouvoir royal absolu gagnait en faveur pour se généraliser aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, deux tendances politiques et philosophiques s'opposent: celle de la suprématie de la loi et celle de l'absolutisme royal. De fait, la question de savoir comment un individu libre devient assujéti à l'autorité étatique constituait la question centrale de la théorie politique libérale.

Thomas Hobbes, dans *Leviathan* (1651), et l'Église anglicane, dans *Judgment and Decree of Oxford* (1663), affirmaient l'origine divine des pouvoirs royaux. John Milton, dans *The Tenure of King and Magistrate* (1649), et John Locke, dans *Two Treatises on Government* (1690), affirmeront que le pouvoir politique procède du consentement de la population. De fait, le rôle de l'État institué par la volonté de tous consiste à assurer les droits subjectifs préconstitués de l'état de nature. Or la pensée politique américaine, dont celle de Thomas Jefferson, sur laquelle repose la Constitution des États-Unis, a été fortement influencée par la pensée de John Locke.

En somme, l'idée essentielle des constituants américains, dont la proximité conceptuelle avec le droit canadien est incontestable, était que l'individu préexiste à l'État et que sa liberté ne doit rien à l'État. Faut-il rappeler aussi que, tant en droit interne qu'en droit international, la formulation des droits fondamentaux des individus repose sur l'hypothèse selon laquelle ceux-ci ne découlent pas de leur reconnaissance par un État ou par une organisation internationale mais repose sur les attributs de la personne humaine?

La doctrine du constitutionnalisme (et son corollaire, le principe de la primauté du droit) est le fruit d'un lourd héritage, ponctué d'âpres luttes, qui a vu la raison vaincre l'arbitraire. Confessez-vous à vous-même et demandez-vous si vous seriez prêt à mourir pour vos idées triompher. Je ne dis pas que j'ai raison; je dis simplement que moi, je serais prêt à mourir si j'étais privé de ma liberté.

alain-robert.nadeau@justice.com

## Les limites du constitutionnalisme

Le 13 avril, le juge Paul-Marcel Bellavance de la Cour supérieure rendait un jugement confirmant la validité des dispositions de la loi 101 sur la nette prédominance du français dans l'affichage. Notre chroniqueur Alain-Robert Nadeau a critiqué cette décision dans ses chroniques des 19 et 26 avril. Nous avons reçu plusieurs réactions aux objections du chroniqueur. En voici une qui reprend plusieurs des critiques de nos lecteurs. M. Nadeau y répond à son tour dans un texte publié ci-contre.

MICHEL SEYMOUR

Professeur au département de philosophie de l'Université de Montréal

Alain-Robert Nadeau a réagi négativement au jugement Bellavance. Je ne discuterai pas de l'argument qu'il formule contre l'interprétation du juge selon laquelle les clauses contenues dans l'arrêt Ford (1988) au sujet de la prédominance du français dans l'affichage constitueraient un précédent. M. Nadeau n'y voit qu'un *obiter*. On pourrait y voir plutôt des directives adressées à l'intention de l'État sur la façon de rédiger une loi qui s'accorderait avec la Constitution. Il existe cependant d'autres aspects importants du jugement Bellavance qui sont discutés par M. Nadeau et qui débordent largement la sphère strictement juridique. Il faut y être sensible parce que le droit constitutionnel canadien est dans l'état actuel inacceptable pour le Québec.

M. Nadeau présuppose que la seule justification que l'on puisse invoquer pour maintenir la prédominance du français dans l'affichage est une question de fait, à savoir la fragilité de la langue française parlée au Québec. Mais on pourrait justifier celle-ci autrement. Ce n'est pas seulement la fragilité du français en Amérique du Nord qui nous motive, c'est aussi une question de principe, l'expression d'un *modus vivendi*, voire d'un consensus ressenti de la part de ceux qui acceptent le caractère de langue publique commune du français au Québec.

En outre, il reproche au juge de ne pas avoir suffisamment pris en compte l'importance du constitutionnalisme. Selon ce principe, l'État est contraint par la Constitution et doit se soumettre aux principes qui y sont énoncés. Puisque ces principes garantissent les libertés et droits individuels et que toute limitation raisonnable doit, selon l'article 1, être démontrée, l'État doit se justifier de limiter comme il le fait les libertés individuelles. S'il accepte de se soumettre aux principes constitutionnels,

c'est sur lui que doit reposer le fardeau de la preuve en cas de litige.

On ne peut impunément critiquer le jugement Bellavance en s'appuyant sur le constitutionnalisme parce que l'évaluation correcte de la situation doit tenir compte de la situation politique. Nadeau invoque le constitutionnalisme alors que le Québec ne reconnaît pas la légitimité de l'ordre constitutionnel. Ensuite, l'évaluation de la situation doit aussi tenir compte du fait que les droits collectifs de la nation québécoise ne sont pas reconnus dans la Constitution canadienne. La Constitution canadienne est illégitime parce qu'elle a été imposée malgré le refus presque unanime de l'Assemblée nationale du Québec et parce que le Québec ne l'a pas signée. Elle est incomplète parce qu'elle ne reconnaît pas l'existence du peuple québécois et notamment l'obligation qu'a le Québec de promouvoir et protéger la langue française dans le respect des droits consacrés de la minorité anglophone. Et elle est injuste parce qu'elle consacre la primauté des droits individuels sur les droits collectifs. Nadeau aurait dû prendre en considération ces facteurs dans son évaluation de la situation.

Dans une constitution qui reconnaît que les droits des peuples et non seulement les droits individuels sont des droits fondamentaux, l'obligation de se justifier par rapport à la constitution ne reviendrait pas seulement à l'État car elle appartiendrait aussi aux individus qui contestent les droits collectifs protégés par l'État et qui invoquent leurs libertés individuelles. Dans une constitution légitime, complète et équilibrée, le fardeau de la preuve serait également distribué aux individus et à l'État, et des juges chargés de soupeser les droits collectifs et les droits individuels pourraient alors intervenir pour limiter la liberté des uns et des autres.

L'ordre constitutionnel canadien ne reconnaît pas explicitement le droit qu'a le peuple québécois d'assurer la protection et la promotion de la langue française sur le territoire du Québec. C'est pourquoi le Québec a demandé que soit reconnu ce



À de nombreuses reprises, la distribution de l'affichage a divisé les opinions au Québec. En haut, Bill Johnson réclamant l'affichage en anglais dans les magasins Eaton, en octobre 1998. En bas, la «réponse» des nationalistes.

droit, notamment à l'occasion de l'Accord du lac Meech, par l'intermédiaire de la clause de la société distincte. Mais le Canada a refusé cette solution raisonnable. Le problème de fond est donc que l'État du Québec est le seul à défendre les droits

collectifs du peuple québécois. Dans un tel contexte, limiter les pouvoirs de l'État et affirmer la primauté du constitutionnalisme revient à faire primer les droits individuels d'un ordre constitutionnel illégitime sur les droits du peuple québécois.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard (de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoit Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prescott (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaire (responsable), Stéphanie Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpéit (livres); Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-François Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buszetti, Manon Cornélière (Paré directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec); correspondants parlementaires à Québec: Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); à l'information: Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbatt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Roinville, Micheline Ruellan, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christiane Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Jeanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida; PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Hydro: 1,5 milliard en surfacturation

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

À quelques jours de la présentation d'un projet de loi censé «édenter» ou «émasculer» la Régie de l'énergie, une étude du Conseil international en affaires énergétiques (CIAE) révèle que cette stratégie rapportera au gouvernement 1,5 milliard en quatre ans grâce à la «surfacturation» invisible dont les consommateurs d'électricité feront les frais sans le savoir.

Les quatre piliers de la coalition «arc-en-ciel», soit l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité, Action-réseau consommateurs, Greenpeace Québec et le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), n'hésitent pas à parler d'une véritable «arnaque» aux dépens des consommateurs, petits et grands, ce qui, disent-ils, déclencherait dans n'importe quelle société normale un véritable «Hydrogate».

L'étude CIAE, financée par ces groupes aux intérêts pourtant divergents, reprend une autre étude commandée celle-là l'an dernier par le ministère des Ressources naturelles du Québec à la firme américaine Merrill Lynch. Cette étude plus ancienne avait pour objectif d'évaluer ce qu'il en coûterait aux Québécois si Québec donnait suite à l'avis général émis par la Régie de l'énergie, qui avait re-

commandé d'effectuer au moins un examen en profondeur de tous les coûts d'Hydro-Québec, en production mais aussi en transport et en distribution.

La coalition a décidé de commander une contre-expertise de l'étude de Merrill Lynch à qui Québec n'avait pas demandé d'établir ce qu'il en coûterait aux clients d'Hydro si on donnait suite à sa stratégie de facturer les coûts du transport et de la distribution de l'électricité.

L'étude CIAE démontre, à partir des chiffres d'Hydro-Québec, que les consommateurs résidentiels verraient leur facture d'électricité grimper d'un coup de 34 % au début de 2001 si Hydro faisait porter les coûts du transport et de la distribution aux consommateurs sans les protéger par la formule de l'interfinancement.

L'étude CIAE a aussi tenté de savoir ce qui se passerait après 2001, ce qu'omettait d'examiner l'étude commandée par Québec à Merrill Lynch. Il appert qu'en éliminant des profits de plus en plus substantiels sur la production avec un tarif déconnecté des coûts réels, Hydro-Québec empêcherait 1,5 milliard entre 2001 et 2004 sous forme de «surfacturation», ce qu'aucune régie publique ne pourrait accepter.

En s'en tenant à la seule année où les consommateurs accuseraient le contre-coup, Hydro et le gouvernement «ont induit le public en erreur pour discréditer les propositions de la Régie et empêcher les profits planifiés pendant que

les consommateurs sont endormis par le gel officiel des tarifs», explique Luc Boulanger, représentant des grands consommateurs industriels.

Selon l'étude CIAE, après 2005, Hydro-Québec commanderait des hausses globales annuelles de 5,6 % si on suivait son scénario.

Par contre, révèle la même étude, si on appliquait une gestion tarifaire uniquement basée sur les coûts d'Hydro (production, transport et distribution), la Régie dégagerait une marge de manœuvre de 10 % par rapport aux tarifs proposés par Hydro, qui pourrait se traduire par une diminution des tarifs pour tous les types de clients.

De leur côté, les écologistes estiment qu'une partie de cette marge de manœuvre devrait financer un important programme d'économies d'énergie et lancer des filières moins rentables, comme l'éolien. Les grands consommateurs préféreraient quant à eux toucher cette réduction sous forme de factures moindres, alors que les petits consommateurs souhaiteraient une formule mixte susceptible d'entraîner des économies permanentes.

L'étude de CIAE est par ailleurs explosive en ce qu'elle fait apparaître que le taux de rendement sur l'avoir propre d'Hydro-Québec atteint 18,2 % globalement, soit le double environ de ce qui constitue un barème acceptable pour une société publique. Officiellement, Hydro-Québec situe à

15,1 % son rendement sur l'avoir propre. Mais, à la lumière des chiffres dévoilés par Merrill Lynch — et qu'Hydro-Québec avait refusés à la Régie de l'énergie —, ce rendement est grevé par des pertes de 7 % par année au chapitre des exportations, ce qui camouflerait un rendement réel de plus de 18 % pour les ventes réglementées faites au Québec.

Durant la grande audience sur les modalités d'examen des coûts de l'électricité, Hydro-Québec avait plaidé que sa position concurrentielle sur le marché américain s'en trouverait grandement affectée si ses concurrents connaissaient la réalité de ses coûts, qu'elle suggérait donc de garder confidentiels. Or l'étude de Merrill Lynch en a dévoilé le détail au complet et le marché d'Hydro n'a pas chaviré pour autant aux États-Unis depuis. Cette question devient d'ailleurs marginale car les ventes américaines fondent à vue d'œil, signalait hier le président de CIAE, Pierre Bolduc.

Pour les membres de la coalition arc-en-ciel, Hydro «a menti à la Régie car sa position concurrentielle n'est effectivement pas menacée par la divulgation de ses coûts: sa direction et Québec voulaient fondamentalement cacher une surfacturation injustifiée de 1,5 milliard aux dépens des consommateurs et empêcher qu'on évalue l'arnaque avant qu'un organisme comme la Régie ne la dévoile», précisait Manon Lacharité, d'Action-Réseau consommateurs.

## ÉDUCATION

SUITE DE LA PAGE 1

à trois volets, comme le précise le directeur de Nouveaux médias de Radio-Canada, Pierre C. Bélanger, soit «proposer des contenus et des outils de soutien aux activités de formation, susciter le débat et la réflexion, bâtir des ponts entre le monde éducatif francophone et celui des médias».

Le Devoir, qui a toujours fait de l'éducation l'une de ses priorités en information, s'est associé avec enthousiasme à ce projet, estimant qu'il rejoignait ses propres objectifs.

Pour Pierre C. Bélanger, ce projet, qui correspond au mandat de la société d'État comme diffuseur public, permet de répondre à un besoin criant dans le monde de l'éducation: «Voici en effet longtemps que les enseignants de tous ordres réclament des contenus multimédias de qualité pour les soutenir dans leurs activités pédagogiques».

Ces contenus, la zone Education les met à la disposition des enseignants et des étudiants à partir des archives numériques de Radio-Canada et de textes du Devoir. Dans la section Dossiers, par exemple, les visiteurs auront accès à un certain nombre de textes du Devoir auxquels ont été associés des extraits d'émissions de Radio-Canada. Ces textes et ces extraits portent notamment sur les débats entourant l'introduction des nouvelles technologies dans le monde de l'éducation. Une médiathèque, qui compte au départ près de 700 extraits d'émissions, des fiches de référence, regroupant ces extraits par thèmes, des dossiers pédagogiques ainsi qu'une section (à venir) sur le perfectionnement sont également disponibles.

La zone Education de Radio-Canada comprend également cinq sites éducatifs, correspondant à chacun des niveaux d'enseignement. Réalisés en collaboration avec des partenaires du milieu de l'éducation, ces sites mettent l'accent sur la présentation de contenus liés aux nouvelles technologies de l'information. Enfin, une section appelée Laboratoire médias, où seront présentées diverses facettes de la production médiatique.

Inaugurée hier, en fin de journée, la zone Education est accessible à l'adresse <http://radio-canada.ca/education>. On peut également accéder à la zone à partir de la page d'accueil du site du Devoir (<http://www.ledevoir.com>).

Benoît Munger

Coordonnateur du site Web du Devoir



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces

## et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## ONTARIO

SUITE DE LA PAGE 1

Ce taux est présentement de 8,9 % au Québec pour toutes les sociétés, quelle que soit leur taille. En Ontario, les petites entreprises bénéficient d'un taux réduit de 8 %, qui est abaissé aussi à 7 % dans le dernier budget Eves et atteindra 4 % en 2005-06. En outre, les petites entreprises jouissent cette année d'une exonération d'impôt sur les premiers 400 000 \$ de bénéfice, le double de ce qui prévalait auparavant. Au Québec, cette exonération n'existe plus depuis quelques années. L'Ontario a également adopté des mesures fiscales semblables à celles du Québec afin d'encourager la production de disques et de médias interactifs ainsi que la production audiovisuelle.

Mais le gouvernement du Québec n'entend pas se laisser damer le pion. «Je ne pense pas que le Québec va se permettre longtemps d'être moins compétitif que l'Ontario» en matière de fiscalité des entreprises, a dit Jean Saint-Gelais, sous-ministre aux Finances, qui voit dans le geste de l'Ontario «une saine concurrence».

L'Ontario détient une longueur d'avance quasi insurmontable au chapitre de l'impôt des particuliers. A cet égard, M. Eves a annoncé une autre réduction d'impôt de 5 % sur les premiers 30 000 \$ de revenu des particuliers, une baisse promise l'an dernier. En outre, chacun des contribuables ontariens qui ont payé de l'impôt l'an dernier encaissera cette année un remboursement d'impôt pouvant atteindre 200 \$. Qui plus est, le ministre réintroduit l'indexation des tables d'impôt, ce que son homologue québécois a repoussé à la fin de 2003.

Même avec la baisse d'impôt de un milliard contenue dans le dernier budget Landry pour l'année en cours et les 500 millions pour chacune des deux années subséquentes, l'écart entre le Québec et l'Ontario s'élève à environ 20 % dans le champ de l'impôt des particuliers. Là où le Québec se rattrape partiellement, c'est avec l'impôt des sociétés et les taxes municipales et scolaires. Globalement, l'écart se situe toujours à quelque cinq milliards.

Comme au Québec, l'économie ontarienne a rattrapé l'an dernier. La croissance économique a nettement dépassé les prévisions de 3,8 %, avancées dans le budget de l'Ontario de l'an dernier, pour atteindre 5,7 %. Résultat: la province a encaissé des revenus supérieurs de 4,3 milliards à ceux prévus et a empêché un surplus de 654 millions au lieu d'afficher un déficit. Ce surplus, le premier en 30 ans, sera affecté à la réduction de la dette et l'Ontario, à l'instar d'Ottawa, a créé pour 2000-01 un fonds de réserve de un

milliard qui viendra réduire la dette à la fin de l'exercice si les objectifs et prévisions budgétaires sont atteints.

Queen's Park injecte 1,4 milliard de plus dans le système de santé, dont le budget atteint 22 milliards en 2000-01. Toutes proportions gardées, c'est deux fois moins que le 1,9 milliard que le gouvernement québécois a ajouté dans la santé cette année, au regard d'une enveloppe budgétaire totale de 15,4 milliards. Le budget de l'Ontario prévoit également des fonds supplémentaires pour les écoles et les universités, de nouvelles escouades de lutte contre le crime et l'allocation de un milliard au rafraîchissement du réseau autoroutier de la province.

Jusqu'à hier, l'Ontario, la plus riche province du pays, était du nombre des quelques provinces à conserver un déficit, avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique. En 1995, le premier ministre Mike Harris avait préféré promettre des baisses d'impôts avant d'équilibrer le budget — une stratégie qui serait responsable, selon des opposants, de l'augmentation de la dette ontarienne.

Grâce à une forte poussée de la croissance économique l'an dernier, les conservateurs commencent aussi à réduire plus tôt que prévu la dette de 114 milliards. Ils consacreront à cette fin au moins un milliard chaque année. Tout compte fait, une famille à deux revenus totalisant 60 000 \$ par an et ayant des enfants d'âge scolaire économisera 240 \$ supplémentaires en impôts par an, sans compter les 400 \$ en remboursement.

Le leader de l'opposition libérale, Dalton McGuinty, a vu dans le programme de remboursement une tentative cynique d'apaiser des électeurs fâchés des compressions dans les soins de santé et l'éducation, et ce, à même leur propre argent.

Le budget trahit le souci du gouvernement d'apaiser les craintes des Ontariens au sujet de leur système de santé. Le gouvernement alloue 150 millions à la mise sur pied d'un réseau d'information pour les professionnels de la médecine dans le but d'améliorer l'accès aux soins de base. La province dépensera aussi 3,1 milliards pour des programmes de soins de longue durée en 2000-01, tenant ainsi compte de la croissance d'une population qui vieillit et dont les demandes pourraient surcharger le régime d'assurance-maladie au cours des dix prochaines années. Les malades en attente de traitement contre le cancer ou d'une chirurgie cardiaque ou rénale sont les grands gagnants d'un budget ontarien 2000-01 qui profitera aussi aux patients souffrant de troubles psychiatriques et à ceux nécessitant des soins à domicile.

Avec la Presse canadienne

## PORTLAND

SUITE DE LA PAGE 1

qui inscrit la plus importante croissance économique. Le taux de chômage de la région est parmi les plus bas au pays et la croissance démographique est des plus fortes».

Mais ce qu'il y a de si particulier dans le cas de Portland, c'est que cette prospérité économique est doublée d'une planification du territoire en complète harmonie avec ses citoyens. En témoin par exemple la grande place que prennent les consultations publiques dans la vie démocratique de la région. Les citoyens sont consultés sur presque tous les dossiers qui les concernent. «Il est vrai que c'est une portion plus ardue de la démocratie, mais le produit fini appuyé par les citoyens est tellement meilleur», note M. Burton. «Ça prend beaucoup de temps et d'énergie, mais sommes-nous vraiment pressés?»

Pour bien comprendre la situation particulière de l'endroit, Mike Burton insiste sur l'importance de la structure métropolitaine qui chapeaute la région. Plutôt que de prendre le pari des fusions, les citoyens ont plutôt opté pour un concept de gouverne unique en Amérique du Nord. Sept conseillers régionaux élus au suffrage universel — dont le maire régional — couvrent un territoire englobant 24 municipalités et trois comtés. Le Metro Portland s'occupe principalement de la planification de la croissance métropolitaine et des transports pour les 1,4 million d'habitants qui résident dans la région.

«Les autorités locales s'occupent par exemple des parcs et du stationnement [...] mais doivent absolument respecter les normes fixées par l'instance régionale». Ainsi, des règles strictes peuvent être appliquées sur l'ensemble du territoire, règles qui n'auraient autrement jamais vu le jour parce que trop contraignantes. Que l'on pense seulement aux pénalités imposées au plus gros employeur de Portland, Intel. Si la population de Portland croît par exemple de 1,2 % et que l'augmentation du nombre d'employés de la compagnie dépasse ce pourcentage, celle-ci doit payer pour chaque employé supplémentaire!

«Certains journaux se sont gaussés de cette situation en titrant «Intel paye pour ne pas grossir», mais la situation est éminemment plus complexe. Lorsque la compagnie a choisi de déménager de Santa Clara à Portland, nous nous sommes assis avec elle. Certains pourraient ne voir que les côtés positifs d'une telle implantation, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des désagréments. Oui, il y aura moins de chômage, mais il y aura également plus de gens qui vont prendre leur voiture, par exemple.» D'une part, le Metro Portland a donc décidé, d'un commun accord avec Intel, de lui verser une subvention afin qu'elle ne se développe pas de façon anarchique. «On a demandé à Intel d'investir dans son centre et non dans des unités dispersées à gauche et à droite. En contrepartie, nous l'avons obligée à verser un million par année pour les écoles de la région et un autre million pour le transport de ses employés.» Et ça marche.

Les transports en commun au centre-ville de la région de Portland figurent également sur la liste des curiosités. Dans les années 70, une étude révélait que le centre-ville connaissait une pénurie de stationnement d'au moins 10 000 places. Plutôt que de paver les très rares terrains vagues et de multiplier ce type d'infrastructure, on a choisi d'enrayer le problème à la racine.

Les voitures sont ainsi bannies de nombreux tronçons au centre-ville, l'autoroute qui coupait la ville en deux a été rasée pour être remplacée par un parc gigantesque et le stationnement se fait aussi rare que dispendieux. Les transports en commun — très efficaces et surtout gratuits — constituent donc la pierre angulaire du centre économique de la région. «Les villes sont pour les gens et non pour les voitures. De la même manière, il faut voir l'automobile comme un accessoire et non comme une nécessité.»

La façon dont a été circonscrit l'étalement urbain est également exemplaire. En 1985, une ceinture a été dessinée pour délimiter la ville de la campagne. Personne ne peut donc développer quoi que ce soit au-delà de cette limite. L'imposition de ce périmètre a permis un essor sans précédent de la zone urbanisée et particulièrement de son centre. «Les gens de Portland ont une particularité: ils détestent la densité... et l'étalement. Il a donc fallu nous développer avec cette double contrainte. Ils sont nombreux à vouloir d'emblée s'installer en périphérie puis à venir travailler en voiture. Mais lorsque tu leur expliques que, de cette façon, une ferme ou une forêt pourraient être rasées, les gens se mettent à réfléchir. Lorsque tu ajoutes les problèmes de pollution, ils comprennent.»

## Et les regroupements?

Et pourquoi ne pas avoir tout simplement fusionné les 27 entités plutôt que de l'avoir deux instances décisionnelles? «Il est vrai que plusieurs ont fait allusion à cette solution alternative. Mais la principale pierre d'achoppement, c'est l'identité.»

Revenant comme un leitmotiv lors de l'entretien, «l'identité» de chacune des composantes de la région semble primordiale pour les Portlandais. «Il y a cinq ans, nous avons entamé un processus de consultation public triennal à travers la région pour savoir si chacune des 27 entités souhaitait être grosse ou petite, si elle voulait être un centre économique ou non, etc.»

M. Burton cite le cas de la ville de Milwaukee qui, selon les autorités en place, souhaitait devenir un pôle majeur de la région. «Le maire avait des projets très ambitieux, mais lorsque nous sommes allés aux consultations, nous avons vu que les citoyens s'y faisaient rares. Nous avons donc fait le tour pour expliquer ce que souhaitait le maire et avons constaté qu'il y avait une grande résistance des citoyens. Mais le maire est tout de même allé de l'avant avec son processus. Quelque temps après, les citoyens ont réclamé un référendum et le maire a dû démissionner à la lumière du résultat.»

Pour M. Burton, cette anecdote témoigne de l'importance que les citoyens portent à leur quartier et à leur ville, des entités qui devraient rester intactes, tant que faire se peut.

## BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

prévu avant 2001. L'on croit même qu'il pourrait profiter de ce moment pour faire des concessions à l'aile radicale du parti.

L'activité la plus significative que présidera M. Bouchard n'apparaît pas à l'horaire que la direction du parti a diffusé à l'intention des journalistes. A huis clos, samedi matin à 7h, il prendra le déjeuner avec les délégués des 125 associations de comté. A 35 \$ le couvert, l'on prévoit que la majorité des 1800 délégués acceptent l'invitation. Pendant les deux heures que durera cette rencontre privée, il débarrera tout ce qu'il n'aura pu dire la veille en présence de la presse. Pour ce qu'il puisse échanger avec le plus grand nombre de délégations, on a prévu d'installer une chaise vide à chacune des tables. À l'issue de l'exercice, les présidents de Montréal-Ville-Marie et de Montréal-Centre, Luc Thériault et Mario Beaulieu, rencontreront les représentants de la presse pour dire si, oui ou non, ils accordent leur confiance à leur chef.

Si, informations que Le Devoir a recueillies au sein des instances du parti indiquent que tous ces efforts, toutes ces précautions que prend M. Bouchard sont peut-être surferfétaires et qu'il est déjà assuré de remporter le vote de confiance par une majorité décisive, à plus de 90 % des suffrages exprimés. Il y a des indices qui ne trompent pas et tendent à démontrer que la contestation n'est qu'un courant marginal. Président du comté de Mercier, aspirant à l'un des postes de conseillers auprès de l'exécutif national, André Reny est considéré comme la figure de proue de l'orthodoxie péquiste, les purs et durs, ceux que Marie Malavoy préfère appeler les vrais de vrais. Il va d'une région à l'autre entretenir les délégués des enjeux du congrès et partout il proclame que «Lucien Bouchard est l'homme de la situation», qu'il est le seul politicien de cette génération capable de conduire les Québécois à la souveraineté. Le vice-président du Mouvement souverainiste, Gilles Rhéaume, un autre irréductible, véhicule essentiellement le même message.

Le vote de confiance au président du parti débutera samedi matin à 11h pour se terminer à 16h30, le même jour. Les résultats seront annoncés à 18h, à la toute fin de la séance de l'assemblée plénière. Un moment fort que tous les Québécois pourront apprécier en direct sur le réseau Internet et à l'écran du téléviseur.

Mais que le chef du parti soit plébiscité ou non, les péquistes veulent débattre de toutes les dimensions du problème linguistique. Dans le cahier des résolutions qui sera soumis aux congressistes, la région de Montréal-Ville-Marie demande au gouvernement de tenir d'ici l'automne prochain des états généraux et d'y inscrire en priorité l'abolition de la loi 86 et l'interdiction des cégeps anglophones aux allophones et aux francophones.

Président du comté de Mercier, André Reny a été le premier à sonner l'alarme. Il refusait que le projet des états généraux serve de prétexte pour empêcher que se fasse le débat sur la loi 86 et l'accès aux cégeps anglophones. Les dirigeants de Montréal-Ville-Marie et de Montréal-Centre se sont rencontrés pour tenter d'aplanir leurs divergences et ils en seraient venus à un compromis. Ainsi, la proposition de Montréal-Ville-Marie pourrait être amendée dès le début des assises, pour préciser que la direction du parti s'engage à défendre devant les états généraux les deux objectifs: l'abolition de la loi 86 et l'interdiction des cégeps anglophones aux allophones et aux francophones.

Invité lundi soir à entretenir les délégués des 17 comtés de la Montérégie, le président de Mercier a évoqué ce compromis à qui a reçu un accueil enthousiaste de l'auditoire. Si cette position commune résiste aux pressions des prochaines heures, sans doute qu'elle sera endossée par la majorité des délégués du congrès.

## Le «Corps-Accord» à Lili-les-Bains

LE DEVOIR

Pour une quatrième année, le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes a remis hier soir sa palme d'excellence... et son pendant citron. Louise Daoust, designer pour Lili-les-Bains, a récolté le prix «Corps-Accord», tandis que les Centres de santé-minceur ont hérité du prix «On s'en balance!». Née dans le sillage des «diet-breakers» londoniennes, cette remise s'inscrit dans le cadre des activités de la Journée internationale sans diète, qui aura lieu samedi. Ces récompenses ont pour but de souligner les efforts de publicitaires, d'entreprises et de produits qui valorisent la diversité des corps et de dénoncer ceux qui font le contraire. «Nous voulons souligner le tort considérable causé par les régimes, les chirurgies et la recherche inconditionnelle de la minceur», explique Lyne Dessureault, porte-parole du Comité obsession de la minceur et oppression de la grosseur.

Trois publicités avaient été mises en nomination dans la catégorie dénonciation. Deux pages du catalogue La Baie ont été retenues pour l'extrême minceur de son mannequin; MedExtra, une clinique de chirurgie esthétique, a été choisie parce qu'elle propose des versements mensuels pour une batterie d'interventions mineures; et les lauréats, les Centres de santé-minceur, parce qu'ils vendent une cure miracle pour perdre le gras en trop.

Dans la catégorie «Corps-Accord», en plus de Lili-les-Bains, la compagnie de vêtements Reitman's était en nomination pour ses publicités affichant des femmes à taille forte, de même qu'un article du magazine Protégé-vous qui dénonçait l'industrie des produits amincissants.